



Document de référence 2009-2010

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

En application de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 06/12/2010 sous le numéro R.10-079. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Sommaire

Titre	Intitulé	Page
1	Informations financières sélectionnées	3
2	L'activité du Groupe	10
3	L'actionnariat de la société	33
4	Administration et gestion	37
5	Les conséquences sociales de l'activité	43
6	Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements	52
7	Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne	55
8	Comptes consolidés et annexe au 30/06/2010	63
9	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
10	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés	98
11	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne	102
12	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions	105
13	Comptes sociaux KINDY SA au 30/06/2010	107
14	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	122
15	Texte des résolutions votées lors de l'assemblée générale du 14/12/2010	125
16	Personnes responsables	129
17	Contrôleurs légaux des comptes	130
18	Informations complémentaires	132
19	Tableau de concordance	140

Préambule

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport d'activité, les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008 figurant respectivement aux pages 8 à 50, 79 à 107 et 158 à 159 du Document de référence de l'exercice 2007/2008, enregistré auprès de l'AMF le 05 juin 2009 sous le n° R. 09-054 ;
- le rapport d'activité, les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2009 figurant respectivement aux pages 9 à 55, 64 à 93 et 94 à 96 du Document de référence de l'exercice 2008/2009, enregistré auprès de l'AMF le 09 février 2010 sous le n° R. 10-005.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.Kindy.fr.

I

**INFORMATIONS
FINANCIERES
SELECTIONNEES**

1-Agrégats activités poursuivies^{1 2}

Sauf avis contraire, les chiffres figurant dans le présent document sont présentés en milliers d'euros

	1er trimestre 30.09.2010 (non audité)	1er trimestre 30.09.2009 (non audité)	Annuels 30.06.2010	Annuels 30.06.2009	Annuels 30.06.2008
Chiffre d'Affaires	10 560	10 310	41 036	40 080	40 261
Résultat Opérationnel Courant			1 306	411	1 342
Résultat Opérationnel			1 133	319	824
Résultat Net			1 151	-409	-1 793
Capacité d'Autofinancement			1 472	-32	-1 267
Dettes Financières LT	462	1 984	731	1 321	2 825
Dettes Financières CT	4 360	5 177	4 947	4 810	3 816
-(Trésorerie)	-1 564	-2 570	-1 806	-1 213	-2 141
Endettement Financier Net	3 258	4 591	3 872	4 918	4 500

¹ Les agrégats les plus pertinents en terme d'information financière sont ceux ne tenant pas compte des contributions des activités cédées et abandonnées Baby Love, Mariner, Contim, Sovema, Kindy Polska et GBB Tunisie.

² Dans les 3 exercices présentés sur l'état du résultat consolidé de la page 6 et le tableau de flux de trésorerie de la page 8, les activités abandonnées suivantes ont été isolées et ce conformément aux normes IFRS en vigueur (retraitement du compte de résultat et du tableau de flux des périodes antérieures comme si les activités abandonnées avaient satisfait aux critères d'une activité abandonnée) : Société Mariner dont le fonds de commerce a été cédé le 18 mars 2008 et dont l'actif net est en cours de liquidation (ainsi que ses filiales Société Commerciale de la Maille et Mariner Italie), Société Baby Love cédée le 15 novembre 2008, Société Kindy Polska dont l'activité a été arrêtée le 01 juillet 2008, la société Sovema absorbée le 30 avril 2010 par Kindy Bloquert, GBB tunisie liquidée en le 01 juillet 2009 et Contim liquidée le 01 juillet 2010

2- Etat de situation financière consolidé

ACTIF	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	839	837	887
Autres immobilisations incorporelles	4 497	4 527	4 616
Immobilisations corporelles	1 217	1 252	2 301
Titres mis en équivalence	43	44	30
Autres actifs non-courants	237	71	69
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	6 833	6 731	7 903
ACTIFS COURANTS			
Stocks	9 827	9 441	10 029
Créances clients	7 993	7 697	8 854
Autres actifs courants	808	2 719	1 718
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	1 945	1 375	2 744
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	756	4 291	6 347
TOTAL ACTIFS COURANTS	21 329	25 523	29 692
TOTAL ACTIFS	28 162	32 254	37 595

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	5 212	10 424	10 424
Autres réserves	-378	-1 969	6 491
Résultat de l'exercice	401	-3 651	-8 288
Intérêts minoritaires	653	760	1 055
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 888	5 564	9 682
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	731	1 321	2 825
Passifs d'impôt non courant	1 287	1 495	1 577
Provisions à long terme	659	713	673
Autres passifs non courants	4		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	2 681	3 529	5 075
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	8 861	7 778	7 110
Passifs financiers courants	5 073	4 972	4 046
Provisions à court terme	149	58	83
Autres passifs courants	5 046	7 557	8 037
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	464	2 796	3 562
TOTAL PASSIFS COURANTS	19 593	23 161	22 838
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	28 162	32 254	37 595

(1) Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » du 30 juin 2008 intègre 544 K€ relatif à des sociétés du groupe classées en activités abandonnées du tableau de flux de trésorerie consolidé de la page 8 sur ladite période.

3- Etat du résultat consolidé

Rubriques	30/06/2010			30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Chiffre d'affaires	41 036	636	41 672	40 080	8 070	48 150	40 261	12 293	52 554
Autres produits de l'activité	14	0	14	12	10	22	595	-3	592
Achats consommés	-19 268	-139	-19 407	-17 904	-4 518	-22 422	-17 102	-7 149	-24 251
Charges de personnel	-10 167	-40	-10 207	-10 090	-2 579	-12 669	-10 455	-4 230	-14 685
Charges externes	-8 095	-195	-8 290	-9 197	-2 023	-11 220	-9 170	-3 453	-12 623
Impôts et taxes	-620	2	-618	-786	-167	-953	-753	-541	-1 294
Dotation aux amortissements	-383	-10	-393	-484	-243	-727	-497	-185	-682
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	513	-349	164	-128	-1 603	-1 731	-637	-839	-1 476
Autres charges et produits	-1 724	-69	-1 793	-1 092	-293	-1 385	-900	-177	-1 077
Résultat opérationnel courant	1 306	-164	1 142	411	-3 346	-2 935	1 342	-4 284	-2 942
Autres produits opérationnels	80	0	80	140	1 364	1 504	92	140	232
Autres charges opérationnelles	-253	-284	-537	-232	-1 444	-1 676	-610	-2 295	-2 905
Résultat opérationnel	1 133	-448	685	319	-3 426	-3 107	824	-6 439	-5 615
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0	25	0	25	97	117	214
Coût de l'endettement financier brut	-470	-4	-474	-838	-64	-902	-1 357	-195	-1 552
Coût de l'endettement financier net	-470	-4	-474	-813	-64	-877	-1 260	-78	-1 338
Autres produits financiers	193	0	193	62	132	194	45	52	97
Autres charges financières	-142	-114	-256	-213	-96	-309	-21	-4	-25
Charge d'impôt	438	-296	142	222	79	301	-1 381	-45	-1 426
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1	0	-1	14	0	14			
Résultat de cession des activités abandonnées	0	0	0	0	133	133			
Résultat net	1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651	-1 793	-6 514	-8 307
Part du groupe	1 146	-745	401	-512	-3 141	-3 653	-1 892	-6 396	-8 288
Intérêts minoritaires	5	-117	-112	103	-101	2	99	-118	-19
Résultat net de base par action	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	-1,45 €	-4,91 €	-6,36 €
Résultat net dilué par action	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €	-1,45 €	-4,91 €	-6,36 €

4 – Etat des autres éléments du résultat global

Rubriques	30/06/2010		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Résultat de l'exercice	1 151	-862	289
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)			
Ecart de conversion des activités à l'étranger	54	65	119
Ajustement de valeur des instruments de couverture	48		48
Résultat global de la période	1 253	-797	456
Dont part du groupe	1 223	-712	511
Dont Participations ne conférant pas le contrôle	30	-85	-55

30/06/2009		
Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
-409	-3 242	-3 651
55	-402	-347
		0
-354	-3 644	-3 998
-484	-3 342	-3 826
130	-302	-172

30/06/2008		
Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
-1 793	-6 514	-8 307
-61	249	188
-31		-31
-1 885	-6 265	-8 150
-62	127	65
-30	122	92

5-Tableau de flux de trésorerie consolidé

	30/06/2010			30/06/2009			30/06/2008		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Résultat net d'ensemble	1151	-862	289	-409	-3242	-3651	-1792	-6515	-8307
Dotations nettes aux amortissements et provisions	429	-933	-504	493	881	1374	610	1885	2495
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1		1	-14		-14			
Plus et moins values de cession		84	-25	-102	-965	-1067	-85	-40	-125
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	1472	-1711	-239	-32	-3326	-3358	-1267	-4670	-5937
Coût de l'endettement financier net	475		475	834	43	877	1190	78	1268
Charge d'impôt	-438	296	-142	-222	-79	-301	1470	-45	1425
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	1509	-1415	94	580	-3362	-2782	1393	-4637	-3244
Impôts versés	230		230	138		138	16	2	18
Variation du BFR lié à l'activité	196	681	877	-34	3176	3142	1744	4476	6220
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1935	-734	1201	684	-186	498	3153	-159	2994
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-351		-351	-249	-23	-272	-576	-104	-680
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	31		31	173	858	1031	92	142	234
Cessions d'immobilisations financières	207		207						
Acquisitions d'immobilisations financières	-371		-371	-8		-8	-61		-61
Subventions d'investissement reçues	4		4						
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite		-2	-2	102	75	177			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-480	-2	-482	18	910	928	-545	38	-507
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options				0			21		21
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-51		-51	-140		-140	0		0
Souscriptions d'emprunts	1501		1501	1001		1001	591		591
Intérêts financiers nets versés	-475		-475	-813	-64	-877	-1190	-78	-1268
Remboursements d'emprunts	-1920		-1920	-1692		-1692	-1478	-369	-1847
Autres flux liés aux opérations de financement	0		0	0		0	-563	563	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-945	0	-945	-1644	-64	-1708	-2619	116	-2503
Incidence de la variation de taux de change	83	36	119	14	-177	-163	122	63	185
Variation de la trésorerie nette	593	-700	-107	-928	483	-445	109	58	167
Trésorerie à l'ouverture	1213	1187	2400	2141	704	2845	2032	646	2678
Trésorerie à la clôture	1806	487	2293	1213	1187	2400	2141	704	2845
Variation de trésorerie	593	-700	-107	-928	483	-445	109	58	167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1932	487	2419	1375	1190	2565	2190	884	3074
Trésorerie passive	-126		-126	-162	-3	-165	-49	-180	-229
TOTAL TRESORERIE	1806	487	2293	1213	1187	2400	2141	704	2845

6 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués	Total part Groupe		
Solde au 30/06/2008	10 424	6 388	104	-8 288	8 628	1 055	9 683
Correction d'erreur (1)		-80			-80		-80
Solde au 30/06/2008 corrigé	10 424	6 308	104	-8 288	8 548	1 055	9 603
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2009							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-171		-171	-176	-347
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-2		-2		-2
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	-173	0	-173	-176	-349
Résultat de la période				-3 651	-3 651	2	-3 649
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	0	-173	-3 651	-3 824	-174	-3 998
Affectation du résultat		-8 288		8 288	0		0
Dividendes versés					0	-140	-140
Autres variations					0	19	19
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 980	-69	-3 651	4 724	760	5 484
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2010							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			62		62	57	119
Gain sur couverture de flux de trésorerie		48			48		48
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	48	62	0	110	57	167
Résultat de la période				401	401	-112	289
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	48	62	401	511	-55	456
Affectation du résultat		-3 651		3 651	0		0
Réduction de capital	-5 212	5 212			0		0
Dividendes versés					0	-52	-52
Solde au 30/06/2010	5 212	-371	-7	401	5 235	653	5 888

(1) Correction d'erreur : reclassement en diminution des capitaux propres, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

II

L'ACTIVITE DU GROUPE

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 14 décembre 2010 »**

L'ACTIVITE DU GROUPE

1 - Périmètre du Groupe consolidé

Les sociétés participant au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **KINDY SA**, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 5 212 000 Euros dont le siège est à MOLIENS (60220) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 379 402 191.
- **KINDY BLOQUERT**, société anonyme au capital social de 5.684.000 Euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 525.620.159. (contrôlée à 99,70%)
- **MARINER**, SAS unipersonnelle au capital de 800.000 Euros dont le siège social est à LILLERS (62190), 2 rue de Verdun et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BETHUNE sous le numéro 398 046 268. (contrôlée à 100%)
- **GBB**, SAS unipersonnelle au capital de 100 000 euros dont le siège social est à BEAUPREAU (49600), ZI Evre et Loire et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 489 970 269. (contrôlée à 100%)
- **BSS**, SAS unipersonnelle au capital de 40 000 euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), 37 Rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 432 081 867. (contrôlée à 100%)
- **SCI BLOQUERT**, société civile immobilière au capital de 285.537 Euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), immatriculée au registre du commerce de BEAUVAIS sous le numéro 431 430 875 . (contrôlée à 100%)
- **KINDY BLOQUERT SL** en Espagne. (contrôlée à 99,98%)
- **S.C.M Belgique**. (contrôlée à 98 %)
- **MARINER ITALIA**. (contrôlée à 100%)
- **EURO CHINA SOCKS, LTD** au capital de 10 000 HK \$ dont le siège social est à Hong Kong. (contrôlée à 51%)
- **EURO CHINA SOCKS France**, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 519 288 799 (contrôlée à 51%)
- **CONTIM SP**, au capital de 4 585 000 zloty, dont le siège social est à Konstancin – Pologne. (contrôlée à 51%)
- **THE SOCKS OFFICE**, au capital de 15 790 Euros, dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (92200) – 7 Rue Pierre Cherest, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 479 454 902. (contrôlée à 28,50%)
- **THE SOCKS LEGENDE**, SAS unipersonnelle au capital de 37 000 euros dont le siège social est à MOLIENS (60220), 37 Rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 509 203 063 (contrôlée à 100%)

Ces sociétés ont une activité unique.

Ces activités sont réparties en :

- Activités abandonnées

Pour l'ensemble de ces activités, les passifs ont été évalués conformément à la réglementation comptable en vigueur à la clôture de l'exercice au 30 juin 2010.

➤ MARINER – SCM Belgique – MARINER Italie ¹

Le fonds de commerce de la société Mariner (ainsi que ses filiales Société Commerciale de la Maille et Mariner Italie) a été cédé 18 mars 2008 avec effet au 01 septembre 2009. Cette cession s'est accompagnée de la reprise des salariées démonstratrices par le repreneur. La société Mariner a été absorbée par la société Mère Kindy S.A. en juillet 2010 dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

➤ SOVEMA (absorbée par Kindy Bloquert en date du 30 avril 2010 dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine) ²

➤ CONTIM (filiale de production en Pologne pour BSS) ³ : L'activité de cette entreprise, située en Pologne, consistait en la fabrication et la commercialisation de chaussettes techniques de sport. La liquidation de cette société est effective depuis juillet 2010

- Activités poursuivies

➤ KINDY BLOQUERT

➤ KINDY SA

➤ GBB

➤ BSS

➤ SCI BLOQUERT

➤ KINDY BLOQUERT SL

➤ EURO CHINA SOCKS

➤ EURO CHINA SOCKS France

➤ THE SOCKS OFFICE

➤ THE SOCKS LEGENDE

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 14 décembre 2010

La société Mariner et ses filiales n'ont plus d'activité commerciale et ne comptent plus d'effectif salarié en date du 30 juin 2010. L'absorption, en juillet 2010, des éléments bilantiels résiduels de la société Mariner par Kindy S.A. (essentiellement créances clients comptabilisées à leur valeur recouvrable pour 0,1 M€) n'aura d'impact significatif ni sur les résultats, ni sur les flux de trésorerie ultérieurs du groupe Kindy. Quant aux 2 filiales « Société Commerciale de la maille » et « Mariner Italie », la clôture de leur liquidation ne devrait engendrer que des frais peu significatifs.

² La société Sovema n'a plus d'activité commerciale et d'effectif salarié depuis juin 2009. L'absorption de la société Sovema par la société Kindy Bloquert n'a aucun impact sur les résultats et les flux futurs de trésorerie

³ La clôture de liquidation de Contim en juillet 2010 n'aura aucun impact en résultat sur l'exercice 2010/2011. Le versement du boni de liquidation de cette société aux intérêts minoritaires (49% du capital de Contim) aura un impact négatif de 0,2 M€ sur la trésorerie globale du Groupe Kindy.

2 – Historique

- **En 1863**, la bonneterie Davesne fabriquait déjà des bonnets, tricots, écharpes. En 1922, elle se transforme en société anonyme et se lance dans la commercialisation de chaussettes. Les premiers investissements d'automatisation des métiers à tricoter sont engagés en 1965.
- **Mai 1966**, une année clef : la marque KINDY est créée, et la société décide de commercialiser ses produits dans la grande distribution.
- **En 1979**, KINDY reprend LABONAL
- **A partir de 1985**, KINDY se dote de métiers à tricoter électroniques et connaît une forte expansion pour devenir le leader français de la fabrication de chaussettes
- **En 1991**, le groupe obtient la licence « WALT DISNEY » puis la licence « ASTERIX » en 1992. En mai 1991, le fonds d'investissement SCHRODER rejoint le capital du groupe. D'autres partenaires financiers entreront dans le capital.
- **Le 26 mai 1994** marque l'introduction de KINDY en bourse, sur le second marché de la bourse de Paris.
- **En octobre 1996**, KINDY reprend MARINER et devient un acteur important et reconnu sur un autre marché : les sous-vêtements et le « Homewear ». Cette même année, KINDY obtient la licence « Coupe du monde France 98 ».
- **En 1998**, lancement de la gamme anti-odeur « Amicor »
- **L'année 1999** marque le début de la délocalisation et des premières vagues de restructuration.
- **En 2002**, retour aux bénéfices pour le Groupe KINDY. Deuxième volet de la restructuration et lancement de la gamme de produits innovants « Bien-être ».
- **En 2004 et 2005**, aboutissement du processus des restructurations (fermeture du site de Moreuil et arrêt de la production sur Lillers), amorce d'une stratégie d'expansion : reprise de l'investissement publicitaire et acquisition de BABY LOVE
- **2006** : Poursuite de la croissance externe avec le rachat des actifs de la société Blanchard (B.S.S) (Marque THYO) et l'acquisition de GBB (spécialiste de chaussures pour enfant)
- **2007** : Décision de cession de l'activité MARINER en décembre 2007.
- **2008** : Arrêt des activités textiles et chaussons de Babylove (juin 2008) , Transfert sur Moliens de l'activité BSS qui était logée à Montceau (à compter de juillet 2008). Signature d'un partenariat de commercialisation des chaussettes DIM (Création de la société « The Socks Legende »). Cession de l'activité « Baby Love » (décembre 2008).
- **2009** : Cession du fonds de commerce de Mariner (mars 2009). Arrêt de l'activité Sovema (Magasins d'usine), des filiales Contim, Kindy Polska et GBB Tunisie.
- **2010** : Création de la société « Euro China Socks France » pour l'exploitation des gammes « premiers prix » auprès des G.S.S

3 – Commentaires sur l'activité du groupe

Les performances 2009-2010 du Groupe Kindy illustrent :

- le succès des réorganisations stratégiques menées à bien au cours des deux derniers exercices
- la contribution croissante des activités présentes dans les réseaux de distribution sélective au travers de GBB, BSS et DIM.

Désormais recentré autour du pôle chaussette, dont il est le leader français, et du pôle chaussure pour enfant, le Groupe affiche pour les activités poursuivies(1) :

- un résultat net bénéficiaire à 1,2 M€, contre une perte de 0,4 M€ un an plus tôt,
 - un résultat d'exploitation en progression et s'établissant à 1,3 M€.
- Le pôle chaussette

Les principaux circuits de distribution par activité du pôle chaussette sont les suivants :

- Kindy : Grandes et moyennes surfaces, marchés publics
- Business Sport Socks : Grandes surfaces spécialisées, détaillants
- The Socks Legende : Grandes et moyennes surfaces, Grands Magasins

Kindy commercialise ses produits :

- sous sa propre marque,
- sous licence (essentiellement le coq sportif). Cette commercialisation entraîne le versement de royalties calculés sur les ventes. Le contrat de licence « Le Coq Sportif » arrive à terme fin 2010 et fera l'objet d'un renouvellement,
- sous marque distributeur des principales enseignes de la GMS

BSS (Business Sport Socks) commercialise ses produits :

- sous sa marque propre (Thyo),
- sous licence (Le chameau, Lafuma et Oxbow) moyennant le versement de redevances calculées sur les ventes (19% du chiffre d'affaires)
- sous marque distributeur des principales enseignes des grandes surfaces spécialisées.

The Socks legende commercialise ses produits sous la marque "Dim" moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires. Cette licence a été concédée pour une durée de 5 années à compter du 01 juillet 2009

Ce pôle a bénéficié au cours de l'exercice du renforcement de l'attractivité de ses marques Kindy, DIM et Thyo grâce à d'importants investissements en recherche, développement, innovation et qualité pour accroître ses ventes dans le circuit sélectif (magasins de sport, librairies services agricoles, parapharmacies), sur Internet et à l'export.

- Le pôle chaussure

Les principaux circuits de distributions de GBB sont les suivants :

- Détaillants multimarques,
- Internet,
- Grands comptes succursalistes.

GBB commercialise ses produits :

- sous sa propre marque,
- sous licence (Catimini, Eliane et Elena) moyennant le versement d'une royauté calculée sur les ventes.

(1) : Les comptes au 30 juin 2010 ont été retraités selon les mêmes normes de présentation que ceux au 30 juin 2009. Ces retraitements concernent essentiellement les management fees.

L'amélioration de la qualité de ses produits a permis à GBB de conforter ses parts de marché dans le segment haut de gamme au travers de sa marque ainsi que des licences « Catimini » et « Eliane et Lena ».

Le Groupe Kindy a mis un point final à sa réorganisation avec les derniers impacts de la cession des actifs de Mariner, les fermetures de Sovema (magasins d'usine) et de Contim (filiale polonaise de production de BSS). La totalité des charges liées a été constatée sur l'exercice 2009-2010.

4 – Faits marquants pour le Groupe

- Début, en juillet 2009, de l'exploitation de l'activité « The Socks Legende » pour la commercialisation des chaussettes DIM.
- Signature d'un contrat de licence pour la commercialisation des chaussures Eliane et Léna.

5 – Le management

Le Directoire

Joël PETILLON	Président
Eric GARIN	Membre

Le Groupe

Système d'information et logistique	N. SEGUINOT
Finance/Gestion/Ressources Humaines	E. GARIN

Pôle chaussettes

Achats/Industriel	I. GEZEK
Commercial	Y. KWIATKOWSKI
GMS	L. MEZERETTE
Sélectif	R. MORT
Export	I. GEZEK
MDD	
Marketing	X. PETILLON
Département Santé	D. EJARQUE

Pôle chaussures

Directeur Opérationnel/Production	J.Y. EMERIAU
Commercial	R.P. LANCELOT
Marketing	D. CHAUVET

6 – Recherche et Développement – Qualité

En 2010, Kindy fête les 10 ans de gamme bien être et crée un laboratoire recherche et qualité sur le site de Moliens en collaboration avec OSEO.

Ce laboratoire de recherche, associé à des professionnels de santé, poursuit ses travaux pour développer des produits brevetés répondant aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de santé. Dans ce cadre, en collaboration avec l'Association Française des Diabétiques et le service de diabétologie de l'Hôtel Dieu, il a conçu et breveté des chaussettes à destination des 4 millions de diabétiques.

7 – Communication

Chaussettes.com est le premier site de vente en ligne sur internet. Tous les investissements en communication sont donc tournés vers ce média qui reste supérieur à l'affichage (en % dépenses nationales).

Un plan de communication destiné aux clients détaillants de GBB a été engagé sur l'année 2010.

8 – Les approvisionnements

Pour le pôle chaussette, l'Asie et la Turquie couvrent la majeure partie des approvisionnements (40 % en Asie et 50% en provenance de la Turquie). Les relations avec les sous-traitants sont encadrées dans des contrats de partenariat.

Des contrôles systématiques de qualité de tous les produits sont réalisés par des laboratoires extérieurs, en complément de nos équipes de contrôle et du suivi de production.

Le site de production de Moliens dans l'Oise fabrique plus d'un million de paires par an, il est dédié à la gamme confort santé, aux produits sports à la marque Thyo, ainsi qu'aux appels d'offres des marchés publics.

Pour la chaussure pour enfants, les approvisionnements de matières premières (cuir, semelles,) ont été transférés en Europe. Les sous-traitants à façon sont concentrés dans le bassin méditerranéen .

9-Les effectifs

Au 30 juin 2010, les effectifs du Groupe (Equivalent Temps Plein) s'établissent à 218 personnes contre 301 personnes au 30 juin 2009. Ils se répartissent ainsi :

Sociétés	30-juin-09	30-juin-10
	ETP	ETP
KINDY + KINDY BLOQUERT	180	172
MARINER (1)	62	0
SOVEMA (1)	2	0
BSS (2)	9	0
GBB	42	43
THE SOCKS LEGENDE	6	3
CONSOLIDE	301	218

(1) Activités abandonnées

(2) Le personnel de la société BSS a été transféré à la société Kindy Bloquert

Répartition par secteur	30-juin-09	30-juin-10
	ETP	ETP
Industriel	72	62
Logistique - Informatique	48	33
Commercial - Marketing	141	84
Administratif	40	39
CONSOLIDE	301	218

10. Analyse de nos risques

10.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client au 30/06/2010	Part du poste client au 30/06/2009
Grande et moyenne surfaces	51%	44%
Grands Magasins	1%	11%
Grandes surfaces spécialisées	9%	5%
Organismes publics	3%	5%
Détaillants	36%	35%

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...) ¹

10.2 Risque de liquidité ^{2 3}

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,.....). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au conseil de surveillance.

La trésorerie est en diminution de 107 K€ au cours de l'exercice.

La dette financière brute s'élève à 5.801 K€ à la clôture de l'exercice contre 6.293 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3.150 K€ au 30/06/2010 qui sont renouvelés annuellement et font l'objet de billets trimestriels (prochaine échéance septembre 2011).

Les conditions d'octroi de ces lignes de crédit varient entre Euribor 1 mois + 0.90% et Euribor 3 mois + 1.50%.

Le Groupe Kindy a également recours à l'affacturage sur les sociétés Kindy Bloquert et GBB. Sur l'exercice, 33.241 K€ ont été cédés à la société d'affacturage sur la base d'un commissionnement de 0,23% sur les créances cédées et d'un financement sur Euribor 1 mois + 0,60%. A ce titre, le montant des créances affacturées non échues (net de réserves prélevées par la société d'affacturage) s'élève à 201 milliers d'euros au 30/06/2010. A l'ouverture de l'exercice, ce montant s'élevait à 2.250 K€.

Flux de trésorerie d'exploitation & endettement financier net

	30/06/2010			30/06/2009			30/06/2008
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	
Capacité d'autofinancement	1509	-1415	94	582	-3362	-2780	-3 244
Variation BFR et autres	426	681	1107	104	3176	3280	6 238
Flux de trésorerie d'exploitation	1 935	-734	1 201	686	-186	500	2 994
Passifs financiers courants & non courants	5801	0	5801	6290	3	6293	6 821
- Trésorerie active	-1932	-487	-2419	-1375	-1190	-2565	-2 845
Endettement financier net	3 869	-487	3 382	4 915	-1 187	3 728	3 976

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 14 décembre 2010

Gestion des remises accordées aux GMS : Les remises accordées aux clients de la GMS représentent une part importante du chiffre d'affaires du groupe. La typologie de ces remises est la suivante :

- Remises sur factures : avec les nouvelles dispositions de la loi LME, une part grandissante et prépondérante des remises apparaît directement en déduction des factures établies. La diversité des accords conclus avec les clients est paramétrée au sein de notre système de gestion. Notre service comptable s'assure également régulièrement de la bonne application des accords commerciaux ;
- Autres remises : D'autres remises sont calculées selon une périodicité qui peut être trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le calcul, le taux ou le montant de ces remises sont conditionnées à la réalisation de critères définies. Ces remises sont provisionnées mensuellement par le service comptable du groupe Kindy qui contrôle la réalisation effective des conditions d'application. Les provisions sur remises comptabilisées à ce titre au 30 juin 2010 s'élèvent à 1.579 K€

² L'arrêt des activités abandonnées Mariner et ses filiales ainsi que la filiale Contin n'est pas susceptible d'entraîner des passifs complémentaires significatifs auxquels devrait faire face le groupe Kindy.

³ La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

10.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable.

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 55 K€. Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

	30/06/2010	30/06/2009
Placements monétaires court terme...	0	0
Provision départ en retraite et médaille du travail	-602	-659
Position nette.....	-602	-659

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

- Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Hong Kong dollar, le Dinar tunisien et le Zloty. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en capitaux propres.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2010 s'élève à 1.014 K\$.

- Risques liées aux actions

Le groupe est exposé au risque de prix sur les actions :

- via les titres d'autocontrôle détenus au 30 juin 2010 qui s'élèvent à 200 K€ pour 22.607 actions.
- via les titres « kindy » détenus dans le cadre du contrat de liquidité (6.833 actions).

Ces titres sont portés en diminution des capitaux propres.

L'évolution, sur l'exercice, des actions autodétenues par la société est la suivante :

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

	Actions détenues en direct		Actions détenues via contrat de liquidité	
	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions
Nombre de titres à l'ouverture.....	141	3 661	85	27 483
Transfert.....	59	18 946	-	18 946
Achats d'actions.....			152	37 847
Ventes d'actions.....			-	39 551
Actifs financiers à la juste valeur....	200	22 607	26	6 833

Le cours de l'action au 30/06/2010 s'élève à 3,70 euros

10-4 Risques environnementaux

Le Groupe KINDY s'inscrit depuis 2006 dans une démarche de développement durable.

3 axes sont suivis et développés :

- Sécurité et contrôle des produits importés
 - Protection de l'environnement dans le process de fabrication,
 - Contrôle des colorants utilisés par un cabinet indépendant,
 - Formation des équipes au contrôle des sous-traitants (normes AS 8000).
- Optimisation de la logistique
 - Regroupement des produits des différentes marques en provenance d'un même pays.
 - Développement et commercialisation d'une gamme en partenariat avec l'ADEME
- Utilisation de coton bio pour réduire la consommation de pesticide.

10-5 Fournisseurs et prix¹

Le Groupe a réparti ses commandes entre plusieurs fournisseurs et plusieurs pays pour limiter les risques politiques et géographiques.

La répartition par marque et par provenance est la suivante :

- Asie 40 % (Kindy)
- Bassin Méditerranéen (50 %) (Kindy et The Socks Legende)
- Europe 10 % (BSS – The Socks Legende - GBB)

Les relations avec nos fournisseurs sont encadrées par des contrats de partenariat et de sous-traitance.

Des audits sociaux sont régulièrement effectués par des équipes internes formées aux normes SA 8000.

10-6 Assurances

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques et leur contenu ² bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Le groupe bénéficie à ce titre d'une garantie « incendie » maximale de 67 millions d'euros ³.

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 14 décembre 2010

Contrôle de la qualité des produits : Le groupe Kindy dispose de deux structures de contrôle situées en Asie et en Turquie et d'un service qualité situé sur le site de Moliens sous l'égide d'un ingénieur textile. Des procédures strictes de contrôle qualité ont été élaborées aux différentes étapes de l'activité, du développement du produit à la réception des marchandises. Le groupe Kindy a également investi dans divers matériels permettant de contrôler la qualité technique du produit (résistance à l'abrasion, contrôle de la contention, contrôle de la stabilité dimensionnelle, contrôle du boulochage....). Parallèlement, le groupe Kindy fait appel à des cabinets extérieurs mondialement connus (Intertek, Ecoteks...) pour les contrôles de composition et les contrôles de détection de colorants potentiellement nocifs.

Autres risques :

Le portefeuille des marques du Groupe Kindy et leur logo (principalement Kindy, Canadia Forest, GBB, Thyo) sont déposés dans différents pays. La gestion de la protection de ces marques est confiée à un cabinet extérieur. Différents brevets techniques (chaussette hypoallergénique, chaussette non comprimante...) sont également déposés auprès de l'INPI.

² Il s'agit essentiellement des machines à tricoter, mobiliers, matériels de bureau et des stocks.

³ Avec une franchise pour les dommages directs (incendie, bris...) de 9 K€

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

Par ailleurs, une garantie « perte d'exploitation »¹ couvre les conséquences financières d'une interruption de l'exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Cette garantie couvre la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation de 12 mois limitée à 25 millions d'euros.

Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d'assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits. Le montant maximal des garanties souscrites à ce titre s'élève respectivement à 7 millions² (responsabilité civile d'exploitation) et 3 millions (responsabilité civile « produits ») par sinistre et par an.

11. Engagements Hors Bilan

11-1 Description des engagements liés à l'activité courante

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	776		776	1 587		1 587
Caution personnelle et solidaire (2)	3 101		3 101			
Caution personnelle simple	100		100			
Caution personne morale	1 300		1 300			
Nantissement sur la marque Kindy	1 440		1 440	1 440		1 440

(1) Les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres Mariner S.A..

(2) Kindy SA s'est portée caution personnelle et solidaire au profit des différents partenaires financiers pour les emprunts et lignes de crédit octroyés aux filiales Kindy Bloquert, The Socks Légende et G.B.B

11-2 Obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs (contrats ou engagements conditionnels)

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme	2 256	1 794	462	
Obligations en matière location financ.	5	3	2	
Contrat de location simple	11	9	2	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total.....	2 272	1 806	466	-

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée du 14 décembre 2010

Le contrat d'assurance « perte d'exploitation » prévoit une franchise de 3 jours ouvrés

² Ce contrat présente une franchise de 5 K€

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit	126	126		
Lettres de crédit	3 150	3 150		
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements				
Total.....	3 276	3 276	-	-

11-3 Procédures judiciaires et d'arbitrage ¹

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

12. Evaluation des affaires

Dans un contexte de marché de la chaussette en GMS en repli de 7.3% sur le premier semestre 2010, après deux années de baisse (-9% en 2008 et -7% en 2009), les activités évoluent de la manière suivante :

- Pôle chaussettes
- KINDY

Malgré un carnet de commandes en progression à la marque Kindy au travers de la force de vente, l'évolution du marché en GMS amène à une prévision de chiffre d'affaires stable.

- BSS (Business Sport Socks)

La marque THYO poursuit et consolide son évolution dans le réseau sport. La MDD « sport » est aussi un vecteur de progression important.

- THE SOCKS LEGENDE (Licence DIM)

La dégradation du marché et la stratégie de certaines enseignes de la GMS par rapport aux marques nationales ne favorise pas le développement de DIM.

La création d'une cellule à l'export permettra de trouver de nouveaux relais de croissance.

- ECS (Euro China Socks)

Cette structure permet au groupe de se développer dans des circuits de distribution autres que la GMS.

¹ Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 14 décembre 2010

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

- Pôle chaussures

La saison Hiver 2010 est attendue en nette progression et permettra à GBB de concrétiser son retour parmi les leaders de la chaussure pour enfant.

Dans ce contexte, le groupe prévoit un chiffre d'affaires en légère progression et un résultat net bénéficiaire.

13 - COMPTES CONSOLIDES

13 – 1 L'ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE

Les activités sont réparties comme suit :

Poursuivies

- KINDY
- BSS
- DIM (The Socks Légende)
- GBB.

Le résultat opérationnel courant passe de 0.4 M€ à 1.3 M€ au 30 juin 2010. Il prend en compte une participation des salariés aux résultats de KINDY BLOQUERT de 0.2 M€.

Les autres charges opérationnelles (charges exceptionnelles de restructuration) sont de 0.2 M€

Le résultat opérationnel, après participation de 0.2 M€, est de 1.1 M€ contre 0.3 M€ au 30 juin 2009.

La diminution du BFR, la poursuite du désendettement, la baisse des taux, permettent de réduire la perte financière à 0.4 M€ contre une perte de 0.8 M€ au 30 juin 2009.

Après impôts différés et crédit d'impôt recherche, le résultat net passe d'une perte de 0.4 M€ à un bénéfice de 1.2 M€ au 30 juin 2010.

Abandonnées

- MARINER
- SOVEMA
- CONTIM.

La perte opérationnelle émane de la dépréciation des créances détenues sur le repreneur du fonds MARINER pour 0.2 M€.

Les autres charges opérationnelles découlent de la fermeture et de la liquidation de CONTIM (filiale de production de BSS en Pologne).

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

Après une charge d'impôts différés de 0.3 M€, le résultat net des activités abandonnées présente à nouveau une perte de 0.86 M€.

La totalité des charges des activités abandonnées est constatée sur l'exercice 2009/2010.

Le résultat net consolidé part du groupe est un bénéfice de 0.4 M€ contre une perte de 3.5 M€ au 30 juin 2009.

DETAIL PAR MARQUE

○ *ACTIVITES POURSUIVIES*

KINDY

Sur l'exercice 2009/2010, Kindy a subi un marché de la chaussette en GMS en chute de 9% sur 2009 et 7.3% sur 2010.¹

Le chiffre d'affaires s'établit à 23 M€ contre 25.8 M€ sur 2009.

Kindy maintient sa place de leader en GMS.

Dans ce contexte, une politique de réduction drastique des charges et des stocks a été poursuivie.

THE SOCKS LEGENDE (DIM)

Le chiffre d'affaires est de 4.0 ME. Le circuit sélectif y représente plus de 50% de l'activité.

Les comptes au 30 juin 2010 tiennent compte des minimums contractuels pour les redevances DIM.

Une cellule « export » a été mise en place.

BSS (Business Sport Socks)

Le chiffre d'affaires passe de 2.3 M€ à 2.6 M€ au 30 juin 2010. Il se décompose comme suit :

La marque Thyo connaît une forte progression dans le GSS sport. Le sourcing performant du groupe favorise la conquête de nouveaux marchés en MDD.

GBB

Le chiffre d'affaires passe de 11.30 M€ à 10.70 M€ au 30 juin 2010. Au 30 juin 2009, il tenait compte d'1 ME de déstockage par des soldeurs, opérations que l'on ne retrouve pas sur l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le transfert des approvisionnements vers l'Europe a permis d'améliorer la qualité des produits, ce qui favorise la rotation en magasin.

¹ Source : Kantar Worldpanel

○ **ACTIVITES ABANDONNEES**

MARINER (sous-groupe)

Le repreneur du fonds de commerce MARINER a aussi repris en septembre les stocks de sous-vêtements (en ferme et conditionnel). Il a subi sur le 1^{er} semestre 2010 la baisse de la consommation textile, particulièrement dans le rayon Homme. En conséquence, au 30 juin 2010, ces créances ne sont pas intégralement recouvrées. Pour couvrir le risque d'insolvabilité, une provision de 0.2 ME a été comptabilisée.

La variation des impôts différés génère une charge d'impôt de 0.3 M€.

CONTIM

Lors de la reprise de BLANCHARD en août 2005, un atelier de production en Pologne (CONTIM), faisait partie des actifs.

BSS détenait 51 % du capital. Les coûts de production de cette unité étaient 30 à 40 % plus élevés que ceux de la Turquie (Main d'œuvre – fiscalité, etc ...). Nous avons dû engager fin 2009 la fermeture et la liquidation de cette filiale.

La perte constatée sur cette filiale, liée aux opérations de liquidation, s'élève de 0.25 M€ dont 0.13 M€ part-groupe.

SOVEMA

La perte constatée sur l'exercice, liée aux fermetures des magasins d'usine, s'établit à 0.04 M€.

Cette filiale est absorbée par KINDY BLOQUERT en date du 30 avril 2010.

13 – 2 L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

Les capitaux propres sont de 5.8 M€ pour une capitalisation boursière de 4.8 M€ au 30 juin 2010.

Les provisions à long terme :

- Engagement de retraite	0.56
- Médailles du travail	0.04
- DIF	0.06
	<u>0.66 M€.</u>

Les provisions à court terme correspondent à des litiges liés au personnel

• **Dettes financières et trésorerie**

Les dettes financières se décomposent ainsi :

- Emprunts long terme	0.7 M€
- Emprunts < 1 an	1.8 M€
- Emprunts court terme	3.2 M€ (lignes de crédit)
	5.7 M€

Au 30 juin 2009, la dette était de 6.2 M€.

Les flux de trésorerie, sur l'exercice, se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
CAF avant coût endettement financier et impôt	1,5	-1,4	0,1
- Variation BFR	0,4	0,7	1,1
=Flux net de trésorerie généré par l'activité	1,9	-0,7	1,2
- Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-0,5	0,0	-0,5
- Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-0,9	0,0	-0,9
- Taux de change	0,1	0,0	0,1
Variation de trésorerie	0,6	-0,7	-0,1
Trésorerie au 30 juin 2009	1,3	1,1	2,4
Trésorerie au 30 juin 2010	1,9	0,4	2,3

Etat de l'endettement du Groupe au 30 juin 2010

Nature	2010 (en KE)	2009 (en KE)
Emprunts bancaires et locations financières	5 675	6 098
Trésorerie passive	126	165
Trésorerie active	2 419	2 565
C/courants d'associés	0	0
Endettement net total	3 382	3 698

Capitaux propres	5 888	5 484
Chiffre d'affaires de l'exercice	41 672	48 150
Résultat part de groupe	401	(3 651)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(239)	(3 356)

% Ratios d'endettement net sur :		
Capitaux propres	57 %	67 %
Chiffre d'affaires	8 %	10 %
Résultat	(1)	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	(1)	(1)

(1) Non pertinent

- **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement des activités poursuivies se stabilise sur l'exercice. Il est de 4.8 M€ au 30 juin 2010 contre 4.4 M€ au 30 juin 2009.

- **Investissements**

Les investissements représentent 0.3 ME. Ils concernent principalement la mise à jour de notre ERP ainsi que des dépenses liées au remplacement d'une chaudière sur le site de Moliens.

14 - L'avenir du Groupe

Dans un marché qui reste difficile, la stratégie du Groupe Kindy est de poursuivre son repositionnement dans la distribution sélective, le secteur de la santé et l'export en s'appuyant sur la force de ses marques.

La direction du Groupe prévoit la confirmation du retournement sur l'exercice 2010-2011.

15 - Evènements intervenus depuis la clôture

La société Kindy SA a absorbé sa filiale Mariner S.A.S.U. dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

La filiale polonaise « Contim » a été effectivement liquidée.

16 - Activités en matière de Recherche et Développement

Après les produits brevetés hypoallergéniques, dermo protecteurs, anti odeurs, massants, non comprimants au sein de la gamme « Bien-être », KINDY a développé une gamme « chaussettothérapie » destiné au circuit paramédical (chaussettes pour diabétiques,)

Le pôle Recherche / Développement / Qualité, créé sur l'exercice précédent, est composé de 10 techniciens et ingénieurs.

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés d'échantillons, de frais de personnel des stylistes et des techniciens de production affectés à cette activité. Ces frais se sont établis à 478 K€ au cours de cet exercice pour 359 K€ l'exercice précédent.

17 – LES COMPTES SOCIAUX DE KINDY S.A.

17-1 Le résultat

- Le résultat d'exploitation

Les prestations facturées s'élèvent à 2.054 K€ euros soit un repli de 1,50% par rapport à l'année précédente.

Parmi les charges d'exploitation, les autres achats et charges s'élèvent à 557 K€, soit une diminution de 116 K€ par rapport à 2008/2009 (-17 %). Cette baisse trouve notamment son origine parmi les postes suivants :

- Locations.....-18 K€ (-12%)
- honoraires : - 85 K€ (-36%)
- Autres postes d'achats-13 K€ (-4%)

Le montant des traitements et salaires a augmenté en passant de 779 K€ à 878 K€ euros pour un effectif moyen resté stable à 7 personnes. Corrélativement le montant des charges sociales a augmenté en passant de 348 K€ à 379 K€. L'effectif au 30/06/2010 s'élève à 6 personnes (7 personnes au 30/06/2009).

Le résultat d'exploitation fait apparaître un gain de 195 K€.

- Le résultat financier

Les produits financiers sont constitués :

- de perception de dividendes de la société Kindy bloquert et Euro China socks : 2.032 K€
- d'intérêts financiers sur les comptes courants pour 11 K€
- de gains réalisés sur le contrat de liquidité pour 14 K€
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des comptes courants Baby Love, Mariner et BSS pour un montant de 1.837 K€,
- d'une reprise sur provision pour risque de comblement de passif Mariner pour 169 K€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des actions propres pour 12 K€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des titres BSS pour 40 K€

Les charges financières sont composées de :

- d'une dépréciation complémentaire des titres Kindy Bloquert pour un montant de 2.850 K€, ainsi que des titres GBB pour un montant de 40 K€.
- d'intérêts sur emprunts et comptes courants (60 K€)
- d'abandon de compte courant Mariner (608 K€), BSS (765 K€) et Baby Love (88 K€)

Le résultat financier fait apparaître une perte de 299 K€.

Compte tenu d'une perte exceptionnelle de 71 K€ et d'un profit d'intégration fiscale de 620 K€, l'ensemble fait apparaître un bénéfice de 443 K€ sur l'exercice.

17-2 Le bilan

Le bilan présente une situation nette de 5.637 K €

- Les provisions pour risques et charges sont les suivantes :
 - Engagement de retraite et Médaille du travail 101 K€
 - Provision pour risques pénalités 8 K€
 - Provision pour risque Mariner 88 K€
- Les dettes financières sont composées de la partie courante d'emprunt à long terme pour 761 K€ euros et de soldes créditeurs de banque pour 10 K€

Etat de l'endettement de la société Kindy SA au 30 juin 2010

Nature	2010 (en K€)	2009 (en K€)
Emprunts bancaires	761	1 566
Trésorerie passive	10	44
Trésorerie active	12	33
C/courants d'associés	9 369	9 464
Endettement net total	10 152	11 041

La trésorerie nette est restée relativement stable au cours de l'exercice (-11 K€ à l'ouverture et + 2 K€ à la clôture) :

- Compte tenu d'une marge brute d'autofinancement de 3.105 K€ et d'une augmentation de BFR de 2.151 K€, les flux dégagés par l'exploitation dégagent une trésorerie nette de 954 K€,
- Les flux nets consacrés à l'investissement (essentiellement consacrés à la gestion du contrat de liquidité) engendre une consommation de trésorerie de 103 K€,
- Les flux liés aux opérations de financement (remboursement d'emprunts) consomment 838 K€ de trésorerie.

17-3 Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société Kindy SA a absorbé Mariner S.A.S.U. dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

17-4 Les activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

17-5 Affectation du résultat

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 442.696 euros diminué du report à nouveau débiteur d'un montant 17.735 euros, soit au total une somme de 424.961 comme suit :

- 5% à la réserve légale soit 21.248 euros
- le solde en autres réserves soit 403.713 euros.

Le Conseil d'Administration rappelle les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Date de distribution	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30/06/2009	0		
Exercice clos le 30/06/2008	0		
Exercice clos le 30/06/2007	0		

17-6 Dépenses non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14.860 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève 4.953 euros.

17-7 Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes de la société.

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

17-8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
Capital social	9 984 000	10 296 000	10 424 000	10 424 000	5 212 000
Nbre actions ordinaires	1 248 000	1 287 000	1 303 000	1 303 000	1 303 000
Nbre actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nbre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 595 749	2 486 500	2 131 100	2 085 800	2 054 326
Résultat avant impôts, participation, dotations	90 925	-280 381	723 738	1 390 464	649 938
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations	2 273 723	-504 801	-10 165 180	-234 389	442 695
Résultat distribué					
par action résultat après impôts avant dotations	0,04	-0,22	0,56	1,07	0,50
par action résultat après impôts et dotations	1,82	-0,39	-7,80	-0,18	0,34
Dividende attribué à chaque action	0,21				
Effectif moyen des salariés	7	8	7	7	7
Montant de la masse salariale	771 820	926 915	835 312	779 418	878 552
Cotisations sociales et avantages sociaux	328 500	402 975	366 798	348 377	378 799

17-9 Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale au directoire par application des articles L.225.129-1 et L.225.129-2 du Code de Commerce

N° Résolution	Délibération	Conditions	Délai de délégation
Résolution N°9 AGO 16/12/2009	Programme de rachats d'actions	Dans la limite de 10% du capital soit 130.300 actions avec un prix maximum de 20 euros par action	17/06/2011
Résolution N°10 AGE 16/12/2009	Réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	Dans la limite de 10% du capital	16/12/2011
Résolution N°15 AGE ⁽¹⁾ 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux actionnaires	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6.000.000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10.000.000 euros	16/02/2012
Résolution N°16 AGE ⁽²⁾⁽³⁾ 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6.000.000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10.000.000 euros	16/02/2012
Résolution N°17 AGE ⁽³⁾⁽⁴⁾ 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6.000.000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10.000.000 euros	16/02/2012

II – L'ACTIVITE DU GROUPE

Résolution N°19 AGE 16/12/2009	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières.	Dans la limite de 10% du capital social	16/02/2012
Résolution N°20 AGE 16/12/2009	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E.	Dans la limite de 3% du capital social	16/02/2012

Le détail de ces résolutions est disponible dans le document de référence 2008/2009 ([enregistré](#) à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005) en pages 131 à 139.

- (1) Avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant aux actionnaires, aux détenteurs et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription de souscrire à titre irréductible.
- (2) Cf article L.225-136-1 du code de commerce.
- (3) Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%. Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale extraordinaire pourra autoriser le directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du directoire et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.
- (4) Cf article L.225-136-3 du code de commerce.

18 – Actualisation en date 19 octobre 2010

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2010-2011

Progression de l'activité : + 2,4 %

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2010	En M€	Progression
Pôle chaussette	7,76	+ 3,1 %
Pôle chaussure	2,80	+ 0,6 %
Consolidé	10,56	+ 2,4 %

Dans un contexte de nouvelle baisse de la consommation des ménages, le Groupe Kindy, leader français de la chaussette, bénéficie du succès de sa stratégie commerciale vis-à-vis des réseaux de distribution hors GMS. Sur le premier trimestre de l'exercice 2010-2011, son chiffre d'affaires progresse de 2,4 % à 10,56 M€.

Pôle chaussette

En renforçant l'attractivité de ses marques, le Groupe a accru ses ventes dans le circuit sélectif :

- avec la marque BSS dans les magasins de sport, les libres-services agricoles et les parapharmacies
- et avec la licence Dim dans les grands magasins et à l'export.

La marque Kindy, quant à elle, consolide ses parts de marché.

Pôle chaussure pour enfant

Avec la marque GBB ainsi que les licences Catimini et Eliane & Lena, l'activité chaussure pour enfant haut de gamme capitalise sur la qualité de ses produits auprès de ses distributeurs spécialisés.

III

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 14 décembre 2010 »**

Le capital est composé de 1.303.000 actions.

1 - L'actionnariat de la société

Conformément aux dispositions de l'article 1.233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 juin, plus de 5 %, 10 %, 20%, 33.33 %, 50 % ou 66.66 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

GROUPE KINDY : EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

	Situation au 30 septembre 2010				Situation au 16 novembre 2009				Situation au 15 novembre 2008			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
JP INVESTISSEMENTS	185 867	14,26%	346 234	21,04%	185 867	14,26%	346 234	21,23%	160 365	12,31%	320 730	19,59%
Joël PETILLON	33 024	2,53%	33 024	2,01%	33 024	2,53%	33 024	2,03%				
Sous total Joel Petillon	218 891	16,80%	379 258	23,05%	218 891	16,80%	379 258	23,26%	160 365	12,31%	320 730	19,59%
Jean Yves BLOQUERT	130 280	10,00%	197 306	11,99%	130 280	9,99%	197 306	12,10%	129 457	9,94%	204 643	12,50%
Famille BLOQUERT	40 075	3,08%	67 313	4,09%	40 075	3,08%	67 613	4,15%	19 378	1,49%	38 756	2,37%
Sous total BLOQUERT	170 355	13,07%	264 619	16,08%	170 355	13,07%	264 919	16,25%	148 835	11,42%	243 399	14,86%
Jacques GAILLARD	150 890	11,58%	250 890	15,25%	150 890	11,58%	250 890	15,39%	133 294	10,23%	220 000	13,44%
CIAL	130 508	10,02%	130 508	7,93%	130 508	10,02%	130 508	8,00%	146 513	11,24%	146 513	8,95%
Claude LUCK	50 500	3,88%	50 500	3,07%	50 500	3,88%	50 500	3,10%				
Management Kindy	63 700	4,89%	81 700	4,96%	63 700	4,89%	63 700	3,91%	32 000	2,46%	32 000	1,95%
Aut. actions nominatives	1 413	0,11%	2 815	0,17%								
Amiral Gestion	154 080	11,83%	154 080	9,36%								
Best Invert Gestion		0,00%		0,00%	179 156	13,75%	179 156	10,99%	180 262	13,83%	180 262	11,01%
Sycomore Asset Manag.		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	144 430	11,08%	144 430	8,82%
Public	331 301	25,43%	331 301	20,13%	311 732	23,93%	311 732	19,12%	334 694	25,69%	350 086	21,38%
Actions autodétenues	31 362	2,41%		0,00%	27 268	2,09%		1,77%	22 607			
TOTAL	1 303 000	100,00%	1 645 671	100,00%	1 303 000	100,0%	1 630 663	100,0%	1 303 000	100,0%	1 637 420	100,0%

Il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de pacte d'actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'est à signaler. Toutefois, postérieurement à la clôture de l'exercice, 2 franchissements de seuil ont eu lieu :

- Franchissement à la baisse du seuil de 10 et 5 % du capital et des droits de vote de Bestinvert Gestion suite à une cession sur le marché (01/10/2010),
- Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et 5% des droits de vote par Amiral gestion agissant pour le compte du fonds « Sextant Grand Large », suite à une acquisition sur le marché (24/09/2010),
- Franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital par Amiral Gestion agissant dans le cadre d'un mandat de gestion suite à une acquisition sur le marché (24/09/2010).

2 – Actions propres et Opérations effectuées par la société sur ses propres actions

La société dispose au 30 juin 2010 de :

- 22.607 actions d'autocontrôle Kindy S.A comptabilisés pour 200 K€ (valeur d'acquisition)
- 6.833 actions dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, dans le cadre de cette gestion, 39.551 actions ont été cédées et 37.847 actions acquises.

3 - Evolution boursière

- . Capitalisation boursière au 30 juin 2010 : 4 821 Keuros
- . Cours extrêmes : Plus haut : 4,69 euros
Plus bas : 2,95 euros

4 - Prises de participations significatives

Néant.

5 - Etat de la participation des salariés

A la clôture de l'exercice, l'état des participations des salariés dans le cadre des plans d'épargne entreprise, du fonds commun de placement est néant.

6 - Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130.300 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 563 600 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 130.300 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7 - Politique de distribution des dividendes

	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007
Dividende total payé en K€	Néant	Néant	Néant
Dividende par action en euros	Néant	Néant	Néant

8 – Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-dessous :

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2009 a conféré au directoire les délégations de compétence lui permettant de procéder à une augmentation de capital en vertu de la quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions dont les modalités et délais figurent en page 135 à 139 du document de référence 2008/2009 [enregistré](#) à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005. ¹

¹ Se référer également au tableau des délégations accordées au directoire en page 31 du présent document.

IV

Administration et gestion

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 14 décembre 2010 »**

1- Les mandataires de la société KINDY SA

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce) (1)

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
Monsieur Joël PETILLON	Président du directoire	/	<ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général de la société KINDY BLOQUERT • Président de la SAS MARINER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la SAS BSS • Président de la société THE SOCKS LEGENDE
Monsieur Eric GARIN	Membre du directoire	/	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la SA KINDY BLOQUERT • Gérant de la SCI BLOQUERT • Président de la SAS GBB
Monsieur Dominique HENNERESSE Echéance du mandat fin 2011	Président du Conseil de Surveillance	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérant de la SARL FIDELYS CONSEIL
Monsieur Jean Claude CARLE Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Sénateur de la Haute Savoie • Conseiller Régional de Rhône Alpes • Membre de la commission des affaires Culturelles • Membre de la Délégation parlementaire pour Les problèmes démographiques • Membre du Groupe Union pour un Mouvement Populaire.
Monsieur Bernard SALTIEL Echéance du mandat fin 2010	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la Société DOBOTEX France
Monsieur Hubert PERRIN Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Président Association CERTIMECA • Membre du Conseil de Surveillance Société CONVERGIE • Membre du Conseil de Surveillance Société SIGNAUX GIROD

- quelque soit la forme de la société, française ou étrangère

(1) Les mandats exercés par Monsieur Joël Petillon et Eric Garin sont des mandats exercés à l'intérieur du Groupe Kindy. Les mandats exercés par le président du conseil de surveillance ainsi que les membres de ce conseil sont exercés à l'extérieur du Groupe Kindy.

2- Les rémunérations des mandataires (L.225-102-1 al 1 et 2 du code de commerce)

2-1 Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant

Nom et fonction du mandataire social	Exercice 08/09	Exercice 09/10
Joël Petillon - Président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	244 760	288 885
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
SOUS TOTAL Joël Petillon	244 760	288 885
Eric Garin - Membre du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	103 917	131 122
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
SOUS TOTAL Eric Garin	103 917	131 122
TOTAL	348 677	420 007

2-2 Rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du mandataire social	Montants au titre de l'exercice 2008/2009		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Joël Petillon - Président du directoire				
Rémunération fixe	207 600	207 600	216 600	216 600
Rémunération variable	35 000	35 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	2 160	2 160	2 285	2 285
SOUS TOTAL Joël Petillon	244 760	244 760	288 885	288 885
Eric Garin - Membre du directoire				
Rémunération fixe	84 147	84 147	88 647	88 647
Rémunération variable	18 000	18 000	40 500	40 500
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	1 770	1 770	1 975	1 975
SOUS TOTAL Eric Garin	103 917	103 917	131 122	131 122
TOTAL	348 677	348 677	420 007	420 007

Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

Un avenant au contrat de travail du président du directoire en date du 5 JUIN 2000 a institué une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Le conseil précise que, dans l'hypothèse où les dispositions contractuelles auraient à s'appliquer au cours de l'exercice 2010/2011, l'indemnité prévue par ce contrat ne sera due que si le résultat opérationnel du Groupe est au minimum

IV – ADMINISTRATION ET GESTION

à l'équilibre. Le conseil de surveillance décide que ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Comité des Rémunérations. Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable basée sur l'évolution du résultat opérationnel.

En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008. »

2-3 Options de souscription ou d'achats d'actions attribuées au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Joel Pétillon	Néant					
Eric Garin	Néant					

2-4 Options de souscription ou d'achats d'actions levées au cours de l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Joel Pétillon	Néant			
Eric Garin	Néant			

2-5 Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Joel Pétillon	Néant				
Eric Garin	Néant				

2-6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Joel Pétillon	Néant			
Eric Garin	Néant			

2-7 Historique des attributions de souscription et d'achats d'actions

Date d'assemblée	Plan autorisé par l'assemblée générale du 19 décembre 2000
Date du directoire	05/12/2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70000
<i>Dont pouvant être souscrit par les mandataires sociaux :</i>	
Eric Garin - membre du directoire	15000
Claude Léorier - membre du directoire	15000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2005
Date d'expiration	05/12/2008
Prix de souscription	1,30 €
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2010	55000
Nombre cumulé d'options de souscriptions annulés	15000
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	0

Date d'assemblée	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

2-8 Information sur le contrat de travail, régime de retraite supplémentaire et indemnités susceptible d'être octroyés au président du directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui ¹	Non	Oui	Non
Joel Petillon Président du directoire		X		X	X			X

(1) L'indemnité de licenciement serait égale à deux années de salaire. Si ces dispositions contractuelles venaient à s'appliquer au cours de l'exercice 2010/2011, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.

3- Jetons de présence

Le groupe a versé des jetons de présence pour un montant total de 24.750€ (13.500 € au titre de l'exercice écoulé et 11.250 € au titre de l'exercice précédent), répartis entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité au conseil au cours de l'exercice écoulé. La répartition nominative de ces jetons de présence est la suivante :

Membres du conseil de surveillance	Jetons versés en 09/10	Jetons versés en 08/09
Dominique Henneresse	3 750	4 500
Jean Claude Carle		
Bernard Saltiel	3 750	4 500
Hubert Perrin	3 750	4 500
TOTAL	11 250	13 500

Nous vous proposons d'établir le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance à la somme de 18.000 euros sur l'exercice 2010/2011.

4- Informations complémentaires concernant les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire

A la connaissance du Groupe Kindy, aucun des mandataires sociaux (membres du directoire et du conseil de surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance du Groupe Kindy et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) à l'égard de l'Emetteur et leurs intérêts privé ou autres devoirs.

A la connaissance du Groupe Kindy et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

5- Quitus pour la gestion

Nous vous demandons de donner quitus aux membres du directoire pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

V

Conséquences sociales de l'activité

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 14 décembre 2010 »**

1- POLITIQUE DE RECRUTEMENT

1-1 EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR POLE (ETP)

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Nombre ETP	182	172	62	0	6	3	9	0	42	43	301	218
<i>Dont Holding</i>	7	6										
<i>Dont magasins d'usine</i>	2	0										

1-2 REPARTITION PAR CATEGORIE (ETP)

Répartition par secteur	30 juin 2009	30 juin 2010
Industriel	72	62
Logistique - Informatique	48	33
Commercial - Marketing	141	84
Administratif	40	39
TOTAL GROUPE	301	218

1-3 REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'AGE (ETP)

	KINDY		MARINER		The Socks Legende		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
20 à 25 ans	1	9	0	0	1	0	1	0	1	1	4	10
25 à 30 ans	13	9	3	0	1	0	0	0	2	1	19	10
30 à 35 ans	24	18	4	0	0	0	0	0	4	4	32	22
35 à 40 ans	28	29	7	0	1	0	2	0	4	6	42	35
40 à 45 ans	17	17	8	0	1	1	1	0	11	7	38	25
45 à 50 ans	37	35	14	0	1	1	1	0	7	8	60	44
50 à 55 ans	39	39	15	0	1	1	3	0	8	10	66	50
55 à 60 ans	19	13	9	0	0	0	1	0	5	6	35	19
60 à 65 ans	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0	5	3
TOTAUX	181	172	62	0	6	3	9	0	42	43	301	218

1-4 NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Embauches	11	34	37	0	6	13	9	0	0	2	63	49

1-5 NOMBRE D'EMBAUCHES JEUNES

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Embauches jeunes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1-6 TYPE DE CONTRAT (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
CDD	6	25	8	0	0	2	6	0	1	2	21	29
CDI	175	154	89	0	6	17	3	0	41	42	314	213

1-7 TAUX DE TRANSFORMATION EN CDI

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1-8 PARITE HOMMES/FEMMES (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
CADRES	21	6	1	0	0	0	5	0	27	6
A. MAITRISE	8	9	0	0	0	0	3	3	11	12
TECHNICIENS	9	4	0	0	0	0	0	0	9	4
EMPLOYES	0	35	0	18	0	0	5	11	5	64
OUVRIERS	16	45	0	0	0	0	4	3	20	48
FORCE DE VENTE	14	12	0	0	0	0	8	1	22	13
TOTAL	68	111	1	18	0	0	25	18	94	147

2 - CONDITIONS DE TRAVAIL

2-1 REPARTITION EFFECTIF TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Cadres Temps plein	27	27	3	0	2	0	2	0	6	5	40	32
50%	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Etam temps plein	95	84	17	0	4	0	1	0	29	30	146	114
80%	6	7	0	0	0	0	0	0	0	1	6	8
50%	0	0	69	0	0	0	0	0	1	0	70	0
Autres	0	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	18
Ouvriers temps plein	60	60	8	0	0	0	6	0	7	7	81	67
80%	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	189	179	97	0	6	19	9	0	43	43	344	241

2-2 NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Sociétés	Nombre d'heures supplémentaires
KINDY	6596
BSS	0
GBB	1077

2-3 ABSENTEISME (en % heures d'absences/heures travaillées)

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Maladie/accidents du travail	2.12%	2.44%	5.10%	0	0	0	0.27%	4.28%	2.85%	4.38%	2.66%	2.79%

2-4 NOMBRE ACCIDENTS DU TRAVAIL

	KINDY		MARINER		THE SOCKS LEGENDE		BSS		GBB		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Nbre accidents	3	6	3	0	0	0	0	0	0	1	0	7
Nbre heures perdues	1540	1869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1869

3 – MOTIVATION DES COLLABORATEURS

3-1 Rémunérations

Masse salariale	2009	2010
KINDY	4234 KE	4086 KE
THE SOCKS LEG.	103 KE	183 KE
BSS	177 KE	241 KE
GBB	1743 KE	1407 KE

3-2 Salaires moyens

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	2250	23883	3131	4833
Agents de maîtrise	2439	3218	2004	3527
Employés, techniciens	1500	3072	709	2754
Ouvriers	1521	2033	1537	2139
VRP	870	10825	1458	4195

3-3 Promotion interne

	2009		2010	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Ouvrier vers employé	0	0	0	0
Ouvrier vers technicien	0	0	0	0
Employé vers technicien	0	1	1	0
Employé vers A. maîtrise	1	0	0	0
Agent maîtrise vers Cadre	0	1	0	1
Technicien vers cadre	0	0	0	0
Total Groupe	1	2	1	1

4- DIALOGUE SOCIAL

4-1 Réunions

Mensuelle pour le CE, donc 12 par an pour le Groupe.
 Semestrielle pour les délégués du personnel : 2 par an pour le Groupe
 CHSCT : Trimestrielle, soit 4 par an pour le Groupe

4-2 Représentations

Syndicats représentés chez Kindy : CGT, FO et CGC
 Politique d'information : affichage

5- FORMATION /

819 heures de formation ont été réalisées au sein du groupe en 2009/2010 soit une baisse de 56,10% par rapport à l'exercice précédent (1.866 heures en 2008/2009).

5-1 Kindy Bloquert – heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LOGISTIQUE	140						140
QUALITE			35	35	35		105
INFORMATIQUE					4		4
LANGUES ETRANGERES				200			200
MANAGEMENT			7		70	14	91
COMPTABILITE - FINANCES					7		7
STYLISME				63			63
BUREAUTIQUE						7	7
TOTAUX	140	0	42	298	116	21	617

5-2 MARINER - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LOGISTIQUE	<i>Néant</i>						0
LANGUES ETRANGERES	<i>Néant</i>						0
COMMERCIAL	<i>Néant</i>						0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

5-3 KINDY SA - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
AUDIT	<i>Néant</i>						0
COMMERCIAL	<i>Néant</i>						0
MANAGEMENT	<i>Néant</i>						0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

5-4 GBB - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
STYLISME				51	35		86
INFORMATIQUE					4		4
LANGUES ETRANGERES				56			56
MANAGEMENT				21			21
TOTAUX	0	0	0	128	39	0	167

5-5 THE SOCKS LEGENDE - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
STYLISME						35	35
LANGUE							0
TOTAUX	0	0	0	0	0	35	35

5-6 BSS - heures de formation réalisées par CSP et par Sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
LANGUES ETRANGERES							0
INFORMATIQUE							0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

6- INSERTION

Au 30/06/2010, les effectifs Cotorep représentent 1.30 % de l'effectif du site de moliens.

VI

Conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements

**« extrait du rapport de gestion
présenté à l'assemblée générale
du 14 décembre 2010 »**

VI – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITE

1- CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITE

Les processus de production du Groupe ne font appel à aucune substance dangereuse, ils ne sont pas polluants et ne donnent lieu à aucun rejet de substances toxiques. Le Groupe KINDY respecte les normes européennes concernant les risques environnementaux.

• Périmètre des indicateurs :

Sur l’exercice comptable 2009/2010, le Groupe Kindy compte comme sites de production (implantés en France) ceux des marques KINDY (Moliens), et GBB (Beaupréau). Toutefois les indicateurs sont donnés uniquement sur le site de Moliens et le siège administratif.

• Période de référence :

Kindy étant en exercice décalé (clôture de l’exercice au 30.06.2010), la période porte du 01/07/2009 au 30/06/2010

THEMES	PERIMETRE SITE DE PRODUCTION France ET SIEGE ADMINISTRATIF
1. Hygiène et sécurité	Chiffres accident de travail : voir rapport social
2. Consommation d’eau	860 m3 en 07/08 788 m3 en 08/09 964 m3 en 09/10
3. Consommations de matières premières	Fuel, utilisé principalement pour le chauffage de l’atelier et le fonctionnement des « machines à former » 343 tonnes en 07/08 366 tonnes en 08/09 392 tonnes en 09/10
4. Consommations d’énergies	Electricité 1239 Mwatts en 07/08 1149 Mwatts en 08/09 1044 Mwatts en 09/10 Consommations d’électricité concernent principalement l’alimentation des moteurs des machines (plus de 70%), l’éclairage et l’informatique
5. Mesures d’efficacité énergétique	Depuis l’étude énergétique réalisée en 2000 avec le concours de l’ADEME, permettant de réduire en partie de 51% sur 3 ans la consommation d’énergie : de 2885 MW à 1416 MW en 2003, le groupe n’a pas lancé de nouvelles mesures d’efficacité énergétique
6. Recours aux énergies renouvelables	Les consommations en énergies étant relativement faibles, le groupe n’a pas recours à des énergies renouvelables
7. Rejets dans l’air	La consommation de fuel rejette dans l’air des particules. Elles ne présentent pas de danger, les chaudières n’étant pas soumises à contrôle en raison de leur faible capacité.
8. Nuisances sonores ou olfactives	L’activité industrielle du groupe ne crée pas de nuisances sonores ou olfactives (utilisation de métiers à tricoter, repassage, et air comprimé)
9. Rejets dans l’eau	L’activité industrielle du groupe n’engendre aucun rejet dans l’eau
10. Conditions d’utilisation des sols	Pas d’utilisation des sols
11. Rejets dans le sol	Pas de rejets dans le sol
12. Déchets	Cartons 216 tonnes en 07/08 240 tonnes en 08/09 190 tonnes en 09/10 Déchets industriels banals 64 tonnes en 07/08 72 tonnes en 08/09 99 tonnes en 09/10
13. Protection des milieux naturels	Néant
14. Démarches d’évaluation ou de certification	Néant
15. Mesures pour assurer la conformité	Contrôle par un organisme extérieur, l’APAVE : 1 fois par an sur tout le matériel électrique

VI – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

	2 fois par an pour les chaudières 1 fois par an sur tous les éléments sous pression (cuves) 2 fois par an sur les chariots élévateurs 2 fois par an sur le compacteur
16. Services internes environnement	Il n'y a pas de service spécifique environnement, cette fonction est rattachée au service technique de l'atelier
17. Formation/information des salariés	Voir rapport social
18. Moyen de réduction des risques	Formation à la sécurité : voir rapport social
19. Organisation contre la pollution hors site	Pas d'organisation contre la pollution hors site, car pas d'impact environnemental
20. Dépenses environnementales	Indicateur gestion des déchets
21. Provisions et garanties environnement	Néant
22. Indemnités environnementales en exécution de décision judiciaire	Néant
23. Objectifs aux filiales étrangères	Le groupe n'a pas de filiale à l'étranger ayant des impacts environnementaux

2 PROPRIETES, USINES ET EQUIPEMENTS

- Site de Moliens

Ce site, siège social du Groupe Kindy, est la propriété de la SCI Bloquert détenue à 99,97% par le Groupe. D'une superficie totale de 16.000 m², il intègre :

- des bâtiments administratifs,
- entrepôts où sont stockés les produits du pôle chaussette (Kindy, Business Sport Socks et The Socks Legende)
- ateliers de fabrication (48 machines à tricoter),

- Site de Beaupréau

Sur ce site en location, est géré le pôle « chaussures ». Il est composé de locaux administratifs et d'entrepôts.

- Autres sites : Les autres sites des activités poursuivies (Kindy Espagne à Madrid, et Kindy Asie à Shanghai) sont constitués de bureaux en location.

VII

Rapport du président du conseil de surveillance Sur le contrôle interne ²

² Le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le contrôle interne figure en page 102 du présent document

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1 - Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sa composition est la suivante :

- Dominique HENNERESSE – Président
- Bernard SALTIEL – Membre
- Hubert PERRIN – Membre
- Jean Claude CARLE – Membre.

La durée du mandat des Surveillants, nommés par l'Assemblée Générale est de 4 années. Chaque Surveillant doit être propriétaire d'au moins 1 action inscrite au nominatif.

Conformément aux statuts, le Conseil se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord du Groupe et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- approuver les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi de documents (en général au moins une semaine à l'avance) correspondant aux points abordés.

Un comité spécialisé – le Comité des Rémunérations – comprenant le Président et un autre membre du Conseil, se réunit au moins une fois par an pour fixer la rémunération des membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire est composée :

- d'une partie fixe
- d'une partie variable basée sur le respect des engagements budgétaires en termes de résultat opérationnel.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Le Conseil de surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF concernant notamment le cumul mandat social / contrat de travail. En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer partiellement au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008^{1 2}.

Un avenant au contrat de travail du président du directoire en date du 5 JUIN 2000 a institué une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Le conseil précise que, dans l'hypothèse où les dispositions contractuelles auraient à s'appliquer au cours de l'exercice 2010/2011, l'indemnité prévue par ce contrat ne sera due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.

Le conseil décide que ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

1.2 - Directoire

Il est composé de 2 à 5 membres.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance :

- Joël PETILLON – Président
- Eric GARIN - Membre

Conformément aux statuts, le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels du Groupe et des filiales,
- prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du groupe et/ou de ses filiales.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels
- établir les rapports au Conseil
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni cinq fois en 2009/2010. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

1.3 - Pouvoirs et responsabilités

¹ Les recommandations du 06 octobre 2008 ne sont appliquées que partiellement à savoir que :

- Les membres du conseil de surveillance ne sont pas renouvelés par « roulement »,
- Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de règlement intérieur du conseil de surveillance prévoyant les modalités de communication et les obligations de confidentialité,
- Le groupe Kindy s'est doté d'un comité d'audit opérationnel sur l'exercice 2010-2011.

² Informations complémentaires au rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 14 décembre 2010

Le Groupe Kindy applique également les recommandations du code « Middledent » de gouvernance des valeurs moyennes et petites à l'exception de la recommandation R6 sur la mise en place d'un règlement intérieur du conseil de surveillance.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales sont définis par la loi, et éventuellement encadrés par les statuts des sociétés considérées.

1.4 – Assemblée Générale

Les modalités liées à l'Assemblée Générale sont reprises par les articles 22 et 23 des statuts de KINDY SA.

2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 – Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les Organes Sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Organes Sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 – Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme fonctionnel du Groupe et les organigrammes juridiques du Groupe sont mis à jour à chaque clôture semestrielle par la Direction Financière.

2.3 – Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est ainsi constitué :

- Président du Directoire (également Président des sociétés d'exploitation du Groupe)
- Directeur Financier et Ressources Humaines
- Directeur des ventes
- Directeur Informatique et Logistique
- Directeur des Achats.

2.4 – Fonctionnement des Comités de Direction

Comité de Direction du Groupe

Le Comité de Direction se réunit régulièrement au siège pour :

- mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil de Surveillance,

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

- définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires,
- contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale,
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction du Groupe s'est réuni mensuellement en 2009/2010. Un ordre du jour établi pour chaque réunion et un compte rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des activités

Les Comités de Direction des activités font de même au niveau de chaque activité.

2.5 - Etablissement des budgets et des plans

- Budgets

Les budgets sont établis selon la procédure actualisée par la Direction Financière du Groupe et suivant un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (des activités, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi des objectifs fait l'objet d'une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente. Des actions correctives sont décidées, le cas échéant, pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'environnement.

Un tableau de bord semestriel pour le Groupe, incluant les paramètres économiques et financiers essentiels pour chaque pôle ainsi que des commentaires, est diffusé aux membres du Conseil.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont disponibles dans chaque activité.

- Plans de développement

Le plan du Groupe est actualisé chaque année au deuxième trimestre par la Direction Financière du Groupe. Les objectifs définis dans les plans propres à chaque activité, tiennent compte des évolutions externes (conjoncture et concurrence) et internes (actions mises en œuvre) à moyen terme.

Chaque activité établit son propre plan avec un dossier complet d'analyses qualitatives et quantitatives. Après validation par le Directoire, le plan consolidé du groupe est présenté au Conseil de Surveillance pour approbation.

2.6 – Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

2.6.1 – Direction Financière du Groupe

Le Directeur Financier est rattaché au Président du Directoire à qui il rend compte, et membre du Comité de Direction du Groupe. A ce titre, il :

- supervise (hiérarchiquement ou fonctionnellement) au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'informations centraux ;

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable ;
- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants ;
- approuve les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- assure la liaison avec les Commissaires aux Comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants ;
- prépare avec les directions des activités les ordres de mission des auditeurs internes ;
- participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe, et son organisation.

2.6.2 – Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière du Groupe et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS.

2.6.3 – Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- **Contrôle des états financiers** : les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel unique qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables (stocks, immobilisations, clients, etc ...)
- **Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord** : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement du reporting semestriel.
- **Contrôles opérationnels** : des contrôles formels ont été mis en place pour les process à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

2.6.4 – Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion des activités participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

2.6.5 – Systèmes d'information

Un logiciel intégré, GENERIX est déployé dans les entités de chaque activité.

L'utilisation de ce logiciel permet de limiter les erreurs manuelles de ressaisie d'informations grâce aux interfaces existants entre les différents modules.

Des logiciels spécialisés existent au niveau du Groupe pour assurer des fonctions spécifiques (consolidation, reporting, immobilisations, trésorerie, paie, ...)

2.6.6 – Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- le processus d'élaboration du plan comptable
- les processus de production des comptes comportant :
 - . la comptabilisation des opérations
 - . la constitution des provisions et charges à payer
 - . la constitution des comptes de régularisation et d'attente
 - . les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - . la production de ces informations
 - . l'explication des comptes
 - . la constitution et le suivi des engagements hors bilan.
- les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - . les réconciliations
 - . les contrôles
 - . les circularisations avec les tiers.

2.7 – Relations avec les Commissaires aux Comptes

La nomination des Commissaires aux Comptes pour une durée de 6 ans a pris effet lors de l'exercice 2008/2009 pour le Groupe et pour ses principales sociétés.

Ils ont libre accès aux documents et employés du Groupe pour réaliser leur mission conformément à la loi.

Une fois par an en juin, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège du Groupe, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes, signataires des rapports semestriels et annuels. La Direction du Groupe présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures

**VII – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

des Commissaires aux Comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée environ un mois avant l'intervention des Commissaires aux Comptes pour leur permettre de mieux préparer leurs travaux et cibler leurs investigations.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels et annuels.

2.8 – Conclusion : objectif à court et moyen terme

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

VIII

COMPTES CONSOLIDES
AU 30/06/2010 ¹

¹ Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure en page 95 du présent document
Document de référence Kindy 2009/2010 - Page 63

I- Etat de situation financière consolidé au 30 juin 2010

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	839	837
Autres immos incorporelles	6.2	4 497	4 527
Immobilisations corporelles	6.3	1 217	1 252
Titres mis en équivalence	6.4	43	44
Autres actifs non courants	6.5	237	71
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 833	6 731
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6.7	9 827	9 441
Créances clients	6.8	7 993	7 697
Autres actifs courants	6.9	808	2 719
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.10	1 945	1 375
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18	756	4 291
TOTAL ACTIFS COURANTS		21 329	25 523
		28 162	32 254

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note	30/06/2010	30/06/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	6.11	5 212	10 424
Autres réserves		-378	-1 969
Résultat de l'exercice		401	-3 651
Participations ne conférant pas le contrôle		653	760
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 888	5 564
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.13	731	1 321
Passifs d'impôt non courant	6.14	1 287	1 495
Provisions à long terme	6.12	659	713
Autres passifs non courants		4	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		2 681	3 529
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	6.15	8 861	7 778
Emprunts à court terme	6.16	5 073	4 972
Provisions à court terme	6.12	149	58
Autres passifs courants	6.17	5 046	7 557
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18	464	2 796
TOTAL PASSIFS COURANTS		19 593	23 161
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		28 162	32 254

II - Etat du résultat consolidé au 30 juin 2010

Rubriques	NOTES	30/06/2010			30/06/2009		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Chiffre d'affaires	7.1	41 036	636	41 672	40 080	8 070	48 150
Autres produits de l'activité		14	0	14	12	10	22
Achats consommés		-19 268	-139	-19 407	-17 904	-4 518	-22 422
Charges de personnel	7.2	-10 167	-40	-10 207	-10 090	-2 579	-12 669
Charges externes		-8 095	-195	-8 290	-9 197	-2 023	-11 220
Impôts et taxes		-620	2	-618	-786	-167	-953
Dotation aux amortissements		-383	-10	-393	-484	-243	-727
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		513	-349	164	-128	-1 603	-1 731
Autres charges	7.3.1	-1 948	-199	-2 147	-1 124	-294	-1 418
Autres produits	7.3.1	224	130	354	32	1	33
Résultat opérationnel courant		1 306	-164	1 142	411	-3 346	-2 935
Autres produits opérationnels	7.3.2	80	0	80	140	1 364	1 504
Autres charges opérationnelles	7.3.2	-253	-284	-537	-232	-1 444	-1 676
Résultat opérationnel		1 133	-448	685	319	-3 426	-3 107
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.4	0	0	0	25	0	25
Coût de l'endettement financier brut	7.4	-470	-4	-474	-838	-64	-902
Coût de l'endettement financier net		-470	-4	-474	-813	-64	-877
Autres produits financiers	7.5	193	0	193	62	132	194
Autres charges financières	7.5	-142	-114	-256	-213	-96	-309
Charge d'impôt	7.7	438	-296	142	222	79	301
Résultat des sociétés mises en équivalence		-1	0	-1	14	0	14
Résultat de cession des activités abandonnées		0	0	0	0	133	133
Résultat net		1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651
Part du groupe		1 146	-745	401	-512	-3 141	-3 653
Participations ne conférant pas le contrôle		5	-117	-112	103	-101	2
Résultat net de base par action	7.9	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €
Résultat net dilué par action	7.9	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €

III – Etat des autres éléments du résultat global au 30 juin 2010

Rubriques	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Résultat de l'exercice	1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)						
Ecart de conversion des activités à l'étranger	54	65	119	55	-402	-347
Ajustement de valeur des instruments de couverture	48		48			0
Résultat global de la période	1 253	-797	456	-354	-3 644	-3 998
Dont part du groupe	1 223	-712	511	-484	-3 342	-3 826
Dont Participations ne conférant pas le contrôle	30	-85	-55	130	-302	-172

IV - Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2010

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués			Total part Groupe
Solde au 30/06/2008	10 424	6 388	104	-8 288	8 628	1 055	9 683
Correction d'erreur (1)		-80			-80		-80
Solde au 30/06/2008 corrigé	10 424	6 308	104	-8 288	8 548	1 055	9 603
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2009							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-171		-171	-176	-347
Perte sur couverture de flux de trésorerie			-2		-2		-2
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	0	-173	0	-173	-176	-349
Résultat de la période				-3 651	-3 651	2	-3 649
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	0	-173	-3 651	-3 824	-174	-3 998
Affectation du résultat		-8 288		8 288	0		0
Dividendes versés					0	-140	-140
Autres variations					0	19	19
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 980	-69	-3 651	4 724	760	5 484
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2010							-
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			62		62	57	119
Gain sur couverture de flux de trésorerie		48			48		48
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	48	62	0	110	57	167
Résultat de la période				401	401	-112	289
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	48	62	401	511	-55	456
Affectation du résultat		-3 651		3 651	0		0
Réduction de capital	-5 212	5 212			0		0
Dividendes versés					0	-52	-52
Solde au 30/06/2010	5 212	-371	-7	401	5 235	653	5 888

(1) Correction d'erreur : reclassement en diminution des capitaux propres, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

V - Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2010

	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net d'ensemble	289	3 651
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 504	1 374
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	- 14
Plus et moins values de cession	- 25	- 1 067
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	- 239	- 3 358
Coût de l'endettement financier net	475	877
Charge d'impôt	- 142	- 301
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	94	- 2 782
Impôts versés	230	138
Variation des stocks	111	1 985
Variation des clients et autres débiteurs	3 911	953
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	- 3 145	204
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 201	498
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 351	- 272
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	31	1 031
Cession d'immobilisations financières	207	
Acquisitions d'immobilisations financières	- 371	- 8
Subvention d'investissement reçues	4	
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite	- 2	177
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 482	928
Dividendes versés aux minoritaires par des filiales consolidées	- 51	- 140
Souscriptions d'emprunts	1 501	1 001
Intérêts financiers versés	- 475	- 902
Intérêts financiers encaissés		25
Remboursements d'emprunts	- 1 920	- 1 692
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 945	- 1 708
Incidence de la variation de taux de change	119	- 163
Variation de la trésorerie nette	- 107	- 445
Trésorerie à l'ouverture	2 400	2 845
Trésorerie à la clôture	2 293	2 400
Variation de trésorerie	- 107	- 445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6-10 2 419	2 565
Trésorerie passive	Note 6-16 - 126	- 165
TOTAL TRÉSORERIE	2 293	2 400

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentées en note 6.18

Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 30 juin 2010

1 Informations générales

Kindy SA « la Société » est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé à Moliens. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2010 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme les « entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste principalement en la fabrication et commercialisation d'articles de bonneterie.

1.1 Faits majeurs de la période

L'exercice voit le début de l'activité de la filiale « The Socks Legende » créée spécifiquement lors de l'exercice précédent pour l'exploitation de la licence chaussettes « DIM » concédée au Groupe Kindy et dont les premières facturations ont débuté au 01 juillet 2009.

Une nouvelle filiale « Euro China Socks France » a été également créée pour l'exploitation de gammes « premier prix » et MDD auprès des G.S.S.

Les activités Mariner Italie, Société Commerciale de la Maille et Contim arrêtées au cours de l'exercice précédent, sont en cours de liquidation au 30 juin 2010. Ces liquidations seront finalisées au cours du 1^{er} trimestre 2010/2011. Il en est de même de la société Mariner dont les éléments bilantiels subsistants feront l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société mère Kindy S.A.

La société GBB Tunisie, filiale de GBB, a été liquidée au cours de l'exercice.

La société « Kindy Bloquet » a absorbé, le 30 avril 2010, sa filiale « Sovema » dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

1.2 Evènements postérieurs à l'exercice

Néant

Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

- Normes IFRS utilisées

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers ont été arrêtés par le directoire le 15 septembre 2010 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

- Nouvelles normes et interprétations

Les nouvelles normes, amendements et interprétations qui concernent le groupe Kindy depuis le 01 juillet 2009 sont les suivantes :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » norme appliquée depuis le 01 juillet 2009
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » cf §2.3
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »

2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponible à la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (note 3.7)
- Les dépréciations d'actifs (note 3.8)
- Les avantages au personnel (note 3.10)
- Les impôts différés (note 3.16)

Les méthodes exposées ci dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Continuité de l'exploitation

Le financement du groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédits renouvelables annuellement sous la forme de billets trimestriels. Compte tenu des résultats dégagés par le groupe Kindy au 30 juin 2010 et de l'évolution constatée de l'endettement dans les comptes au 30 juin 2010, le groupe a considéré qu'il n'existe plus de risque de non renouvellement de ces lignes et de ces autorisations. Compte tenu de ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

2.3 Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) qui est exposé à des risques et une rentabilité différente de ceux des autres secteurs.

Compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le groupe Kindy, ce dernier n'a pas souhaité communiquer les informations sectorielles. En conséquence, le groupe Kindy n'a pas appliqué la norme IFRS 8 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2009.

3 Règles et méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Filiale

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle, sont intégrées ligne à ligne dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe détient des participations d'une société entrant dans cette catégorie (Socks office).

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.2 [Monnaie étrangère](#)**Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros au aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

Taux	Au 30/06/2010		Au 30/06/2009	
	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Kong Kong Dollar (HKD)	0,0975	0,1046	0,0866	0,0913
Dinar tunisien (TND)	Non applicable	Non applicable	0,5557	0,5294
Zloty (PLN)	0,2326	0,2411	0,2717	0,2246

3.3 [Instruments financiers dérivés](#)

Le Groupe utilise un instrument de couverture des variations de flux de trésorerie pour couvrir le budget d'achat d'une saison en devises étrangères. Il se matérialise par l'achat à terme de devises afin de couvrir le risque de variation des paiements à effectuer liés aux futurs achats et dépendant du cours de cette devise.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. Ses variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

3.4 [Instruments financiers non dérivés](#)

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créiteurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Evaluation lors des arrêts

Catégories	Evaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur	Variation des justes valeurs en résultat
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponible à la vente	Juste valeur	Variation des justes valeurs en capitaux propres

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.5 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition de filiales et entreprises associées.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} juillet 2004, les goodwill sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (voir méthode comptable décrite en note 3.8).

Marque

La marque concerne essentiellement Kindy Bloquert. Elle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aucun amortissement n'est pratiqué, celle-ci ayant une durée d'utilité indéterminée.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement, c'est à dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si le groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. A ce jour, le Groupe ne remplit pas les conditions d'activation des dépenses liées aux coûts de développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8)

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles (autres que les goodwill) dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture et dès qu'il existe des indices de pertes de valeurs. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Logiciels.....	5

3.6 [Immobilisations corporelles](#)

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété. L'analyse des contrats de location a permis de déterminer que le Groupe ne dispose que d'un seul contrat de location financement.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Constructions	20
Agencements et aménagements des constructions	10
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport.....	4
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10

3.7 [Stocks](#)

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires d'achat. Des frais de production sont inclus pour les stocks fabriqués sur les sites du Groupe (marginal étant donné l'externalisation à quasi 100 % de la production).

3.8 [Dépréciation des actifs incorporels et corporels](#)

Les valeurs comptables des actifs autres que les stocks et les actifs d'impôt différés sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par exercice.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT. Le goodwill, la marque et les actifs de supports (essentiellement l'immobilier présent dans les SCI) ont été affectés en totalité à l'UGT Kindy Bloquet.

3.9 [Capital](#)

Le capital social de la société Kindy S.A. (société mère) est constitué de 1 303 000 actions au prix nominal de 4 euros.

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Ces actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 30/06/2010, le Groupe détenait 29.440 actions de la société directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité.

3.10 [Provisions](#)

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement des litiges clients et sociaux : Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction des réclamations du client et de l'évaluation du risque encouru par le service juridique du groupe.

3.11 [Avantages au personnel](#)

- Avantages postérieurs à l'emploi :

L'obligation nette du groupe aux titres de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

- Autres avantages à long terme :

L'obligation nette du groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Conformément aux règles des conventions collectives applicables, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures par année cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

La charge relative au DIF a été évaluée compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures de formation allouées par salarié et par exercice : 20 heures après un an d'ancienneté,
- Formation suivie en dehors du temps de travail (coût est égal à 50% du salaire net) à raison de 10 % et sur le temps de travail (coût égal au salaire brut majoré des charges) à raison de 90 %
- Taux de déchéance des droits estimé à 85 %,
- Coûts associés directement à l'organisation des stages de formation : Non pris en compte

Après taux de déchéance, le montant total des droits acquis, arrêtés au 30 juin 2010 pour l'ensemble des salariés concernés du Groupe s'élève à 59 K€.

3.12 [Paiements fondés sur des actions](#)

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel de Groupe d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des options est évaluée selon le modèle trinomial à barrière.

Au 30/06/2010, l'ensemble des options qui avaient été attribuées a été exercé (soit 16.000 actions). Sur l'exercice 2009/2010, aucune option n'était en circulation.

3.13 [Fournisseurs et autres créiteurs](#)

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.14 [Produits](#)

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantité. Ces produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur et que la recouvrabilité est probable.

3.15 [Produits et charges financiers](#)

Les produits comprennent les intérêts sur placement, les dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.16 [Impôt sur le résultat](#)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles, à l'exception notamment des goodwill, entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établis par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) a été classée en charges opérationnelles

3.17 [Résultat par action](#)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

3.18 [Activités abandonnées](#)

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue à la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4 [Gestion du risque](#)

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au directoire de définir et superviser le cadre de gestion des risques du Groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

4.1 [Risque de crédit](#)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client au 30/06/2010	Part du poste client au 30/06/2009
Grande et moyenne surfaces	51%	44%
Grands Magasins	1%	11%
Grandes surfaces spécialisées	9%	5%
Organismes publics	3%	5%
Détaillants	36%	35%

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...)

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,.....). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au conseil de surveillance.

La dette financière, dont les chiffres détaillés figurent au § 6.13 et § 6.16, s'élève à 5.801 K€ à la clôture de l'exercice contre 6.293 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 3.150 K€ au 30/06/2010 qui sont renouvelés annuellement. (prochaine échéance septembre 2011) (Cf §2.2)

4.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable (voir 6.13)

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 55 K€. Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

	30/06/2010	30/06/2009
Placements monétaires court terme...	0	0
Provision départ en retraite et médaille du travail	-602	-659
Position nette.....	-602	-659

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

- Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Hong Kong dollar, le Dinar tunisien et le Zloty. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en autres éléments du résultat global.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain. Le groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2010 s'élève 1.014 K\$.

5 Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées	Pays / N° Siren	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Kindy S.A.	France 379402191	Moliens (60)	100.00	100.00	IG
Kindy Bloquert	France 525620159	Moliens (60)	99.70	99.70	IG
Kindy Bloquert SL	Espagne	Madrid	99.98	99.68	IG
Mariner	France 398046268	Lillers (62)	100.00	100.00	IG
SCI Bloquert	France 431430875	Moliens (60)	100.00	99.97	IG
SCM	Belgique 413098947	Estampuis	98.00	98.00	IG
Mariner Italie	Italie 12722190159	Roma	100.00	99.97	IG
BSS	France 432081867	Moliens (60)	100.00	100.00	IG
Contim	Pologne	Konstancin	51.00	51.00	IG
GBB	France 489970269	Beaupréau (49)	100.00	100.00	IG
The Socks Legende	France 509203063	Moliens	100.00	100.00	IG
Socks Office	France 479454902	Levallois (92)	28.50	28.50	ME
Euro China Socks France	France 519288799	Moliens (60)	100.00	51.00	IG
Kindy Asie	Chine		51.00	51.00	IG

IG= intégration ligne à ligne

ME = Mise en équivalence

La société « Euro China Socks France » est consolidée pour la première fois au 30/06/2010 selon la méthode de l'intégration ligne à ligne.

6 Notes sur l'état de situation financière consolidée6.1 Goodwill

Décomposition et variation

	Valeurs brutes	Amort et dépréciation	Valeurs nettes
30/06/2008	5 288	4 401	887
Acquisitions.....			0
Cessions.....			
Variation de périmètre.....	- 228	- 228	0
Actifs destinés à être cédés	- 1 971	- 1 921	- 50
30/06/2009	3 089	2 252	837
Acquisitions.....	2		2
Cessions.....			0
Variation de périmètre.....			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	3 091	2 252	839

La valeur nette du goodwill correspond à celle de Kindy Bloquert, du fonds de commerce de Kindy Bloquert et celui de Kindy Espagne.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Marques ⁽¹⁾	Logiciels	Total
30/06/2008	4 428	1 289	5 717
Acquisitions.....			0
Cessions.....			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2009	4 428	1 289	5 717
Acquisitions.....		28	28
Cessions.....			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	4 428	1 317	5 745

(1) Détail des marques figurant au bilan : Kindy, Kundry, Stem.

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Marques	Logiciels	Total
30/06/2008	86	1 015	1 101
Dotations		90	90
Reprises			0
Actifs destinés à être cédés		-1	-1
30/06/2009	86	1 104	1 190
Dotations		58	58
Reprises			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	86	1 162	1 248

Les marques dépréciées sont les marques Kundry et Stem (dépréciation à 100%).

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

6.3 Immobilisations corporelles

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Constructions	Installations techniques & matériels	Autres Immob. corporelles	Total
30/06/2008.....	4 233	5 067	930	10 230
Acquisitions.....	55	77	141	273
Cessions.....	-10	-1 505	-3	-1 518
Variation de périmètre		-360	-31	-391
Effet variation de change		-276	2	-274
30/06/2009.....	4 278	3 003	1 039	8 320
Acquisitions.....	14	67	209	290
Cessions.....		-89		-89
Variation de périmètre				0
Effet variation de change			3	3
Actifs destinés à être cédés				0
30/06/2010.....	4 292	2 981	1 251	8 524

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Constructions	Installations techniques & matériels	Autres Immob. corporelles	Total
30/06/2008.....	3 492	3 720	717	7 929
Dotations.....	171	427	64	662
Reprises.....	-2	-995	-5	-1 002
Actifs destinés à être cédés		-324	-37	-361
Effet variation de change		-162	2	-160
30/06/2009.....	3 661	2 666	741	7 068
Dotations.....	169	91	65	325
Reprises.....		-89		-89
Effet variation de change			3	3
Actifs destinés à être cédés				0
30/06/2010.....	3 830	2 668	809	7 307

6.4 Titres mis en équivalence

	Valeurs brutes	Amort	Valeurs Nettes 30/06/2010	Valeurs Nettes 30/06/2009
Titres Socks Office	43		43	44
TOTAL.....	43	-	43	44

La valeur de ces titres, acquis en juin 2010, se décompose de la manière suivante :

- Quote-part dans l'actif net 15 K€
- Ecart d'acquisition 28 K€

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

6.5 [Autres actifs non courants](#)

	Valeurs brutes	Amort	Valeurs Nettes 30/06/2010	Valeurs Nettes 30/06/2009
Autres immobilisations financières	237		237	71
TOTAL.....	237	0	237	71

6.6 [Dépréciations d'actifs](#)

Pour le calcul des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent une période de 3 ans. Au-delà de cette période, il est calculé un flux de trésorerie normatif avec taux de croissance à long terme nul (comme l'exercice précédent). Le Groupe a retenu un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 8.42% (9.31% à la clôture de l'exercice précédent). Des tests de sensibilité sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 1.50 point ont été effectués. Les résultats de ces test sont synthétisés dans le tableau suivant :

Taux d'actualisation	6,92%	7,42%	7,92%	8,42%	8,92%	9,42%	9,92%
Valeur d'utilité de l'UGT en K€ Taux de croissance infini =0	11 656	10 837	10 122	9 492	8 933	8 434	7 985
Valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT	8 438	8 438	8 438	8 438	8 438	8 438	8 438
Dépréciation éventuelle	0	0	0	0	0	4	453

6.7 [Stocks](#)

Décomposition

Stocks au 30/06/2010	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières.....	2 148	-21	2 127
Marchandises.....	7 768	-68	7 700
Total.....	9 916	-89	9 827

Stocks au 30/06/2009	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières.....	2 543	-34	2 509
Marchandises.....	7 903	-473	7 430
Actifs destinés à être cédés	-649	151	-498
Total.....	9 797	-356	9 441

6.8 [Créances clients et autres débiteurs](#)

Créances au 30/06/2010	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	8 578	-378	8 200
Actifs destinés à être cédés	-310	103	-207
Total.....	8 268	-275	7 993

Créances au 30/06/2009	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	10 250	-429	9 821
Actifs destinés à être cédés	-2 301	177	-2 124
Total.....	7 949	-252	7 697

6.9 [Autres actifs courants](#)

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs Nettes 30/06/2010	Valeurs Nettes 30/06/2009
Créances sociales.....	42		42	121
Créances fiscales à court terme.....	161		161	200
Créances sur cessions d'immobilisations.....	23		23	549
Acomptes sur commandes en cours...	56		56	32
Débiteurs divers.....	130		130	1 876
Charges constatées d'avance.....	456		456	381
Actifs destinés à être cédés	-60		-60	-440
TOTAL.....	808	0	808	2 719

6.10 [Trésorerie et équivalents de trésorerie](#)

	30/06/2010	30/06/2009
Instrument dérivé	12	
Caisse et comptes courants bancaires	2 419	2 565
Actifs destinés à être cédés	-486	-1 190
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 945	1 375

6.11 [Capitaux propres](#)

Le capital social est composé d'actions intégralement libérées d'une valeur nominale de 4 euros (réduction de 4 euros de la valeur nominale des actions par décision de l'assemblée générale du 16/12/2009).

Nombre de titres à l'ouverture.....	1 303 000
Augmentation de capital	
Diminution de capital	-
Nombre de titres à la clôture	1 303 000

Actions propres :

	Actions détenues en direct		Actions détenues via contrat de liquidité	
	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions
Nombre de titres à l'ouverture.....	141	3 661	85	27 483
Transfert.....	59	18 946	-	18 946
Achats d'actions.....			152	37 847
Ventes d'actions.....			-	39 551
Actifs financiers à la juste valeur....	200	22 607	26	6 833

Au 30 juin 2010, les actions détenues pas la société Kindy S.A. en autocontrôle, en direct et par l'intermédiaire du contrat de liquidité, représentaient 2,26 %

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

6.12 Provisions à court terme et long terme

	30/06/2008	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	30/06/2009
Litiges.....	180	9	-62	-118	9
Provisions pour charges.....	295	801	-70	-225	801
Autres risques.....	70	72	-67		75
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-463	-826	119	343	-827
Total provisions court terme	82	56	-80	0	58
Engagement de retraite.....	701	55	-135		621
Médaille du travail.....	52	0	-14		38
Droit individuel formation.....	54	10	-10		54
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-134		134		0
Total Provisions long terme	673	65	-25	0	713
Total provisions.....	755	121	-105	0	771

	30/06/2009	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	30/06/2010
Litiges.....	9	110	-9		110
Provisions pour charges.....	801	99	-801		99
Autres risques.....	75		-75		0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-827	-60	827		-60
Total provisions court terme	58	149	-58	0	149
Engagement de retraite.....	621		-60		561
Médaille du travail.....	38	3	0		41
Droit individuel formation.....	54	4	-1		57
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0				0
Total Provisions long terme	713	7	-61	0	659
Total provisions.....	771	156	-119	0	808

Engagements de retraite

	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2006
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	621	701	770	930	779
Coût des services rendus dans l'exercice	29	30	37	41	39
Coût financier de l'exercice	29	35	38	40	26
Prestations réglées au cours de l'exercice	-26	-16	-50	-12	-42
Pertes (gains) actuarielles	-93	-129	-94	-229	21
Autre (Net transfert (entrées / sorties de périmètre))					107
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	560	621	701	770	930
Hypothèses actuarielles					
Taux d'actualisation	3,84%	4,66%	4,99%	4,89%	4,30%
Taux d'augmentation future des salaires	3,47%	3,18%	1,50%	1,50%	1,50%
Turnover	5,52%	4,79%	3,00%	3,00%	3,00%

Une variation du taux d'actualisation de moins 0,50% aurait entraîné un impact négatif sur le résultat de -27 K€. Quant à une variation positive de 0,50% du taux d'actualisation, elle aurait entraîné un impact positif sur le résultat de 26 K€.

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

6.13 [Passifs financiers non courants](#)

Depuis le 11 avril 2003, le groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros (solde au 30 juin 2010 de 1,1 millions d'euros), assorti d'une clause d'excess cash flow. Cette clause consiste à rembourser par anticipation aux partenaires financiers, une somme excédant un certain niveau de capacité d'autofinancement annuel fixé à 2,3 millions d'euros. Cette clause n'a jamais été activée.

	30/06/2010	30/06/2009
Emprunts auprès ets de crédit...	462	1 314
Dettes financières - location financ.	2	7
Dettes financières diverses	267	-
Total.....	731	1 321

Echéancier (au 30 juin 2010)

	De 1 an à 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit.....	-	462	-	462
Dettes financières-location financ.	2	-	2	-
Total.....	2	462	2	462

6.14 [Passifs d'impôt non courants](#)

Dettes	30/06/2010	30/06/2009
Actifs d'impôt différés		
Report de déficits fiscaux		
Congés payés	163	168
Autres avantages du personnel	275	227
Autres différences temporelles	15	137
Actifs détenues en vue de la vente	0	-124
Total.....	453	408
Passifs d'impôts différés		
Marque	1 450	1 450
Immobilisations corporelles	80	120
Amortissements dérogatoires	3	66
Autres différences temporelles	320	270
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-175	-3
Total.....	1 678	1 903
Total impôts différés nets	-1 225	-1 495

En accord avec les règles et méthodes comptables décrites en note 3.16, le Groupe avait décidé, au 30 juin 2008, de ne plus maintenir à l'actif les déficits fiscaux reportables. L'impôt différé actif non activé sur ces déficits s'élève ainsi à 3.766 K€ au 30 juin 2010.

6.15 [Dettes fournisseurs et autres créditeurs](#)

Dettes	30/06/2010	30/06/2009
Fournisseurs et comptes rattachés....	8 962	8 333
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-101	-555
Total.....	8 861	7 778

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

6.16 Passifs financiers courants

Dettes	30/06/2010	30/06/2009
Billets de trésorerie et crédit	3 150	3 359
Découverts bancaires	126	165
Instrument dérivé	0	33
Part à –1an emprunts à long terme...	1 794	1 415
Dettes financières - location financt	3	3
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0	-3
Total.....	5 073	4 972

6.17 Autres passifs courants

Dettes	30/06/2010	30/06/2009
Dettes sociales	2 173	3 252
Dettes fiscales	1 639	2 303
Dettes diverses	1 361	3 413
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-127	-1 411
Total.....	5 046	7 557

Parmi les dettes diverses figure le montant des créances affacturées (net de réserves prélevées par la société d'affacturage) soit 201 K€ au 30/06/2010. Il s'élevait à 2.250 K€ à l'ouverture de l'exercice.

6.18 Activités abandonnées

Le fonds de commerce de la société Mariner a été effectivement cédé au cours du 1^{er} semestre 2009. Les éléments bilantiels subsistants au 30 juin 2010 de cette société et de ses deux filiales « société commerciale de la maille » et « Mariner Italie » (créances clients et dettes fournisseurs) sont en cours de liquidation. Les clôtures de liquidation seront effectives au 1^{er} trimestre 2010/2011. C'est le cas également de la filiale contim située en Pologne.

Au 30 juin 2010, ces activités abandonnées se composent d'actifs pour 756 K€ et de passifs pour 464 K€ réparti ainsi :

Rubriques	Notes	Sous Groupe		Total
		Mariner	Contim	
Clients et comptes rattachés.....	6.8	200	8	208
Autres actifs courants.....	6.9	61	0	61
Trésorerie et équivalent trésorerie...	6.10	50	437	487
TOTAL DE L'ACTIF		311	445	756
Passifs d'impôts différés	6.14	175	-	175
Total passifs non courants.....		175	0	175
Fournisseurs et comptes rattachés....	6.15	98	4	102
Provision à court terme.....	6.12	60		60
Autres passifs courants.....	6.17	127	0	127
Total passifs courants.....		285	4	289
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS		460	4	464
ACTIF NET		-149	441	292

Les éléments bilantiels subsistant de la société Sovema dont l'activité avait été arrêtée au cours de l'exercice précédent a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Kindy Bloquet avec effet au 30 avril 2010.

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

- Tableau de flux de trésorerie 2009/2010

	Sous Groupe MARINER	Autres sociétés	TOTAL Activités abandonnées
Résultat net d'ensemble	- 581	- 281	- 862
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 852	- 81	- 933
Plus et moins values de cession		84	84
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	- 1 433	- 278	- 1 711
Charge d'impôt	292	4	296
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	- 1 141	- 274	- 1 415
Variation de BFR lié à l'activité	710	- 29	681
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 431	- 303	- 734
Incidence des variations de périmètre		- 2	- 2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	- 2	- 2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-	-
Incidence des variations de cours de devises		36	36
Variation de la trésorerie nette	- 431	- 269	- 700
Trésorerie à l'ouverture	481	706	1 187
Trésorerie à la clôture	50	437	487
Variation de trésorerie	- 431	- 269	- 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	437	487
Trésorerie passive		-	
TOTAL TRESORERIE	50	437	487

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

• Tableau de flux de trésorerie 2008/2009

	BABY LOVE	Sous Groupe MARINER	Autres sociétés	TOTAL Activités abandonnées
Résultat net d'ensemble	133	- 2 818	- 557	- 3 242
Dotations nettes aux amortissements et provisions		601	280	881
Plus et moins values de cession	- 133	- 734	- 98	- 965
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	-	- 2 951	- 375	- 3 326
Coût de l'endettement financier net		43		43
Charge d'impôt		- 75	- 4	- 79
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	-	- 2 983	- 379	- 3 362
Variation de BFR lié à l'activité		2 964	212	3 176
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	- 19	- 167	- 186
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles			- 23	- 23
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		250	608	858
Incidence des variations de périmètre	143		- 68	75
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	143	250	517	910
Intérêts financiers nets versés		- 43	- 21	- 64
Remboursements d'emprunts		-		-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	- 43	- 21	- 64
Incidence des variations de cours de devises			- 177	- 177
Variation de la trésorerie nette	143	188	152	483
Trésorerie à l'ouverture	- 143	293	554	704
Trésorerie à la clôture	-	481	706	1 187
Variation de trésorerie	143	188	152	483
Trésorerie et équivalents de trésorerie		484	706	1 190
Trésorerie passive		- 3	-	- 3
TOTAL TRESORERIE	-	481	706	1 187

7 Notes sur l'état du résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires

7.1.1 Par marque

Marques	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Kindy	24 044		24 044	26 936		26 936
Mariner (3).....		636	636		7 109	7 109
GBB	10 427		10 427	10 928		10 928
BSS.....	2 671		2 671	2 216		2 216
SOVEMA (2).....		-	-		218	218
The Socks Legende (1)...	3 894		3 894	-	-	-
Autres.....			-		743	743
Total.....	41 036	636	41 672	40 080	8 070	48 150

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

(1) la société The socks legende n'a généré du chiffre d'affaires qu'à compter du 01/07/2009, la concession de la licence DIM ne prévoyant une exploitation de la marque qu'à compter de cette date.

(2) La société Sovema n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice 2009/2010 (arrêt de l'activité depuis l'exercice précédent).

(3) Le chiffre d'affaires réalisé sur l'activité Mariner provient essentiellement de la vente des stocks résiduels à des soldeurs et au reprenneur de la marque.

7.1.2 [Par secteur géographique](#)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
France	38 234	482	38 716	37 829	5 752	43 581
CEE et Export	2 802	154	2 956	2 251	2 318	4 569
Total.....	41 036	636	41 672	40 080	8 070	48 150

7.2 [Charges de personnel](#)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Salaires et traitements	-7 465	-771	-8 236	-7 369	-2 068	-9 437
Charges sociales	-2 602	-115	-2 717	-2 772	-649	-3 421
Provision retraite & médaille	57	0	57	-31	122	91
Droit individuel formation.....	-3	0	-3	-10	10	0
Participation et interressement.....	-211	0	-211	-64		-64
Reprise prov. Restructuration	0	835	835			0
Transfert de charges.....	57	11	68	156	6	162
Total.....	-10 167	-40	-10 207	-10 090	-2 579	-12 669

7.3 [Autres produits et charges opérationnels](#)

7.3.1 [Courants](#)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Redevances de licences.....	-1 259	-9	-1 268	-702	-135	-837
Autres produits de gestion	224	130	354	32	1	33
Autres charges de gestion.....	-689	-190	-879	-422	-159	-581
Total.....	-1 724	-69	-1 793	-1 092	-293	-1 385

7.3.2 [Non courants](#)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Charges de restructuration.....	-282	-199	-481	-202	-918	-1 120
Valeurs Comp. Élé. Actifs cédés	78	-85	-7	-30	-526	-556
Cessions d'actifs	31	0	31	140	1 364	1 504
Total.....	-173	-284	-457	-92	-80	-172

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

7.4 Coût de l'endettement financier net

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon. (1)	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	0	0	0	25	0	25
Total.....	0	0	0	25	0	25
	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Intérêts & charges assimilés	-470	-4	-474	-838	-64	-902
Total.....	-470	-4	-474	-838	-64	-902
Coût financier net	-470	-4	-474	-813	-64	-877

(1) Au 30 juin 2009, il a été pris en compte 3 k€ d'intérêts sur compte courant facturés par Mariner à la holding Kindy S.A. et 22 K€ d'intérêts sur compte courants facturés par Kindy Bloquet à Sovema.

7.5 Autres produits et charges financiers

Autres charges financières

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Différences négatives de change	-105		-105	-125	-90	-215
Autres charges financières.....	-37	-114	-151	0	0	0
Provision pour risques financiers			0	-88	-6	-94
Total.....	-142	-114	-256	-213	-96	-309

Autres produits financiers

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Différences positives de change	105	0	105	62	122	184
Reprise prov risques financiers	88	0	88	0	0	0
Autres intérêts et produits assim.	0	0	0	0	10	10
Total.....	193	0	193	62	132	194

7.6 Frais de recherche et développement

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés des frais de personnel des stylistes et des techniciens de production affectés à cette activité.

	30/06/2010	30/06/2009
Echantillons	68	98
Frais de stylistes	247	153
Autres frais de personnel	163	108
Total.....	478	359

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

7.7 Charges d'impôt

Typologie de la charge d'impôt

Les sociétés intégrées fiscalement sont les sociétés Kindy S.A., Kindy Bloquet S.A., Mariner S.A.S, BSS S.A.S., The Socks Legende SAS et GBB S.A.S..

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Impôt exigible.....	235	-4	231	140		140
Impôt différé.....	203	-292	-89	82	79	161
Total.....	438	-296	142	222	79	301

voir note 6.14 au sujet de la non-activation des impôts différés sur les déficits reportables.

Taux d'impôt effectif

La réconciliation de la charge d'impôt a été effectuée sur la base du taux d'impôt en vigueur en France soit 33,33%. Les pertes fiscales réalisées sur l'exercice n'ont pas été activées.

	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net consolidé (part du groupe)	401	-3 651
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	-142	-301
- Minoritaires	-110	1
Résultat consolidé avant impôt	149	-3 950
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	33,33%	33,33%
Charge fiscale théorique	50	-1 317
Ecart de taux sociétés étrangères	132	-7
Eléments imposés au taux réduit		-50
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées		1 126
Pertes fiscales antérieurs désactivées		
Utilisation de déficits reportables antérieurs non activés	-364	
Différences permanentes	314	84
Différences temporaires		-18
Impacts des retraitements sans impôt différé	-43	20
Redressements fiscaux		
Régularisations d'impôts différés sur exercices antérieurs		
Imposition forfaitaire		
Réduction d'impôt / crédits d'impôts	-231	-140
Charge fiscale avant crédit d'impôt	-142	-301
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-95,53%	7,62%

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

7.8 [Résultat des activités abandonnées](#)

COMPTE DE RESULTAT 2009/2010

Rubriques	TOTAL SS GROUPE MARINER	AUTRES SOCIETES (1)	TOTAL Activités abandonnées
Chiffre d'affaires	618	18	636
Autres produits de l'activité	0	0	0
Achats consommés	-142	3	-139
Charges de personnel	-20	-20	-40
Charges externes	-194	-1	-195
Impôts et taxes	9	-7	2
Dotation aux amortissements	-10	0	-10
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-349	0	-349
Autres produits et charges d'exploitation	-86	17	-69
Résultat opérationnel courant	-174	10	-164
Autres produits et charges opérationnels	1	-285	-284
Résultat opérationnel	-173	-275	-448
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-2	-2	-4
Coût de l'endettement financier net	-2	-2	-4
Autres produits et charges financiers	-114		-114
Charge d'impôt	-292	-4	-296
Résultat net	-581	-281	-862

(1) Autres sociétés = Contim et Sovema

COMPTE DE RESULTAT 2008/2009

Rubriques	BABY LOVE	TOTAL SS GROUPE MARINER	AUTRES SOCIETES (1)	TOTAL Activités abandonnées
Chiffre d'affaires		7109	961	8070
Autres produits de l'activité		10	0	10
Achats consommés		-3723	-795	-4518
Charges de personnel		-2262	-317	-2579
Charges externes		-1773	-250	-2023
Impôts et taxes		-159	-8	-167
Dotation aux amortissements		0	-243	-243
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-1603	0	-1603
Autres produits et charges d'exploitation		-255	-38	-293
Résultat opérationnel courant	0	-2656	-690	-3346
Autres produits et charges opérationnels		-184	104	-80
Résultat opérationnel	0	-2840	-586	-3426
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0	0
Coût de l'endettement financier brut		-43	-21	-64
Coût de l'endettement financier net	0	-43	-21	-64
Autres produits et charges financiers		-10	46	36
Charge d'impôt		75	4	79
Résultat de cession des activités abandonnées	133	0		133
Résultat net	133	-2818	-557	-3242

(1) autres sociétés = Contim, Sovema et GBB Tunisie.

VIII – COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2010

7.9 [Résultat net par action](#)

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net –part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres. Le groupe ne détient d'instruments dilutifs ni au 30/06/2010, ni au 30/06/2009

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Résultat net - part du Groupe...	1 146	-745	401	-512	-3 141	-3 653
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations.....	1 275	1 275	1 275	1 303	1 303	1 303
Total.....	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	- 0,39 €	-2,41 €	-2,80 €

8 [Autres informations](#)

8.1 [Engagements hors bilan](#)

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	776		776	1 587		1 587
Nantissement sur le stock	800		800			
Caution personnelle et solidaire (2)	2 601		2 601			
Caution personnelle simple	100		100			
Caution personne morale	1 300		1 300			
Nantissement sur la marque Kindy	1 440		1 440	1 440		1 440

(1) les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres Mariner S.A.

(2) Kindy SA s'est portée caution personnelle et solidaire au profit des différents partenaires financiers pour les emprunts et lignes de crédit octroyés aux filiales Kindy Bloquert, The Socks Legende et G.B.B

8.2 [Effectifs du Groupe](#)

	30/06/2010			30/06/2009		
	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandon.	TOTAL
Ouvriers	69	-	69	75	8	83
Employés et agents de maîtrise	139	-	139	132	89	221
Cadres	34	-	34	37	3	40
Total.....	242	0	242	244	100	344

L'effectif équivalent temps plein, qui correspond aux salariés inscrits, est de 218 au 30/06/2010 (301 au 30/06/2009)

8.3 [Transactions avec les parties liées](#)**Opérations avec les principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du directoire, au nombre de 2, et les membres du conseil de surveillance, au nombre de 4.

- **Rémunérations**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	30-juin-10	30-juin-09
<u>Compte de résultat</u>			
Avantages à court terme	(1)	416	346
Avantages à long terme	(2)		
Avantages postérieurs à l'emploi	(3)		
Jetons de présence		25	-
Cotisations aux régimes sociaux	(4)	158	136
Total comptabilisé en charges.....		599	482
<u>Bilan</u>			
Cotisations aux régimes sociaux		32	30
Total figurant au bilan.....		32	30

- (1) **Avantages à court terme** : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- (2) **Avantages à long terme** : Ils comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés.
- (3) **Avantages postérieurs à l'emploi** : Ils désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.
- (4) **Cotisations aux régimes sociaux** : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittés au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe.

- **Autres opérations avec les parties liées**

Les opérations réalisées avec les parties liées (société mise en équivalence « The Socks Office) ainsi que les créances et dettes vis à vis de ces dernières sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	30-juin-10	30-juin-09
<u>Bilan</u>		
Créances clients	32	4
Dettes fournisseurs	114	64
<u>Compte de résultat</u>		
Achats	41	100
Ventes	22	55

Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Contrat de licences
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants

IX

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'information sectorielle requise par IFRS 8 n'est pas présentée. Comme indiqué dans la note 2.3 « Informations sectorielles », la société ne souhaite pas communiquer ces informations sectorielles compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le Groupe.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des actifs immobilisés selon les modalités décrites dans les notes 3.5. et 3.8. « Notes sur le bilan consolidé » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.6. de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2010

Bois Guillaume, le 26 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

X

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ENGAGEMENTS
ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ENGAGEMENTS
ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'abandon de créances

• Nature et objet :

Convention d'abandon de compte courant entre la société Kindy S.A. et les sociétés Mariner S.A.S et BSS S.A.S.

• Modalités :

Le 30 mars 2010, abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune octroyé par votre société à la société BSS S.A.S pour un montant de €. 765 000.

Le 25 juin 2010, abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune octroyé par votre société à la société Mariner S.A.S pour un montant de €. 608 101.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon

- Nature et objet :

Avenant au contrat de travail, en qualité de Directeur Général, de Monsieur Joël Pétillon. Ce contrat de travail reste suspendu pendant la durée du mandat social de Monsieur Joël Pétillon.

- Modalités :

Le conseil de surveillance a décidé le 4 novembre 2008 le maintien du contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon dont les effets restent suspendus pendant la durée de son mandat social. Ce contrat de travail prévoit, en particulier, le versement d'une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Cette indemnité de départ serait due à Monsieur Joël Pétillon en cas de rupture de son contrat de travail quelle qu'en soit la cause. Pour l'exercice 2010/2011, en cas de départ de Monsieur Joël Pétillon, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que dans l'hypothèse où le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe atteindra l'équilibre. Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une révision annuelle par les membres du conseil de surveillance sur proposition du comité des rémunérations.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :

Convention de trésorerie entre la société Kindy S.A. et les sociétés Kindy Bloquert S.A., Mariner S.A.S, BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S et GBB SAS.

- Modalités :

Au 30 juin 2010, avance en compte courant à votre société par la société Kindy Bloquert S.A. de €. 9 898 683 ainsi que par la société The Socks Legende S.A.S de €. 1 453 415 et avance en compte courant par votre société de €. 126 438 à la société BSS S.A.S., et de €. 1 809 078 à la société GBB S.A.S.

Facturation des intérêts au taux EONIA, soit un montant de €. 43 043 facturés par la société Kindy Bloquert S.A. et €. 2 698 facturés par la société The Socks Legende S.A.S. ainsi que facturation par votre société d'un montant de €. 3 148 à la société BSS S.A.S., de €. 2 372 à la société Mariner S.A.S., et de €. 4 978 à la société GBB S.A.S.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale avec les sociétés Kindy Bloquert S.A, Mariner S.A.S, BSS. S.A.S., The Socks Legende S.A.S. et GBB S.A.S..

- Modalités :

La convention d'intégration fiscale retient le principe de parfaite neutralité fiscale du régime d'intégration.

**X – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ENGAGEMENTS
ET CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Convention de prestations de services

• Nature et objet :

Convention de prestations de services, notamment sur le plan administratif comptable juridique et fiscal, avec les sociétés Kindy Bloquert S.A., Mariner S.A.S, SCI Bloquert, BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S. et GBB S.A.S.

• Modalités :

Les modalités et les montants facturés par Kindy S.A. aux sociétés du groupe sont détaillés dans le tableau ci après :

Sociétés facturées	Modalités de la convention	Produits comptabilisés en €
Kindy Bloquert S.A. / Mariner S.A. / BSS S.A.S. / GBB S.A.S./ The Socks Legende SAS	Refacturation des frais de Kindy S.A. aux sociétés Kindy Bloquert S.A et Mariner S.A selon la clé de répartition suivante : <ul style="list-style-type: none">▪ 50 % proportionnellement à leur chiffre d'affaires hors groupe respectif▪ 50 % proportionnellement à leur effectif total respectif	1 284 000 (Kindy Bloquert S.A.) 100 000 (Mariner S.A.) 103 200 (BSS S.A.S.) 392 400 (GBB S.A.S.) 173 200 (The Socks Legende SAS)
SCI Bloquert	Forfait	1 526

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 26 octobre 2010

Bois Guillaume, le 26 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XI

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Kindy S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce

**XI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Kindy S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Par ailleurs, nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

**XI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE**

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2010

Bois Guillaume, le 26 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XII

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D’ACTIONS

**XII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D’ACTIONS**

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d’actions

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Kindy S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 26 octobre 2010

Bois Guillaume, le 26 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XIII

**COMPTES SOCIAUX
KINDY SA
AU 30/06/2010¹**

¹ Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Kindy SA figure en page 122 du présent document
Document de référence Kindy 2009/2010 – Page 107

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

BILAN ACTIF en euros

KINDY SA - 37 RUE DES BONNETIERS - 60220 MOLIENS

SIRET 37940219100033

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2010			30-juin-2009
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	24 000	24 000	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres	71 777	71 145	632	2 693
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	43 787 736	27 292 034	16 495 702	19 345 502
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	91	0	91	91
Autres	295 933	117 875	178 058	29 008
Total I	44 179 537	27 505 054	16 674 483	19 377 294
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances d'exploitation (3):				
Créances clients et comptes rattachés (a) (d)	260 897	0	260 897	265 738
Autres	2 797 636	126 439	2 671 197	2 286 081
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	11 798	0	11 798	32 703
Charges constatées d'avance (3)	21 640	0	21 640	19 867
Total II	3 091 971	126 439	2 965 532	2 604 389
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	47 271 508	27 631 493	19 640 015	21 981 683

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

BILAN PASSIF en euros

**KINDY SA - 37 RUE DES BONNETIERS - 60220 MOLIENS
SIRET 37940219100033**

PASSIF	30-juin-10	30-juin-09
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé] (a)	5 212 000	10 424 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	40 861
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale	0	998 400
Réerves statutaires ou contractuelles	0	1 687 116
Réerves réglementées	0	0
Autres	0	2 949 058
Report à nouveau (d)	-17 736	-10 670 781
RESULTAT DE L'EXERCICE	442 696	-234 390
Sous-total : Situation nette	5 636 960	5 194 264
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	5 636 960	5 194 264
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 859	11 159
Provisions pour charges	189 358	362 938
Total II	197 217	374 097
DETTES		
Dettes financières:		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	771 779	1 609 994
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation:		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	208 029	225 041
Dettes fiscales et sociales	507 150	586 450
Autres	0	0
Dettes diverses:		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)	0	0
Autres dettes	12 318 880	13 991 837
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
Total III	13 805 838	16 413 322
Ecarts de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	19 640 015	21 981 683

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

COMPTE DE RESULTAT en euros

KINDY SA - 37 RUE DES BONNETIERS - 60220 MOLIENS

SIRET 37940219100033

	30-juin-10	30-juin-09
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)	2 054 326	2 085 800
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	2 054 326	2 085 800
<i>dont à l'exportation:</i>	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 555	309 231
Autres produits	5	2
Total I	2 071 886	2 395 033
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (d)	0	0
Variation des stocks (e)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	0	0
Variation des stock (e)	0	0
*Autres achats et charges externes	557 507	673 479
Impôts, taxes et versements assimilés	34 924	72 257
Salaires et traitements	878 552	779 418
Charges sociales	378 799	348 377
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	2 061	6 132
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	334	15 215
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	0
Autres charges	24 751	1
Total II	1 876 928	1 894 879
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	194 958	500 154
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice ou perte transférée III	0	0
Pertes ou bénéfices transféré IV	0	0
Produits financiers:		
De participation (3)	2 032 249	1 654 505
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	25 129	64 067
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 057 694	250 000
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total V	4 115 072	1 968 572
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	2 890 000	3 173 631
Intérêts et charges assimilées (4)	1 525 007	483 021
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total VI	4 415 007	3 656 652
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-299 935	-1 688 080
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-104 977	-1 187 926
Produits exceptionnels:		

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

COMPTE DE RESULTAT en euros

KINDY SA - 37 RUE DES BONNETIERS - 60220 MOLIENS

SIRET 37940219100033

	30-juin-10	30-juin-09
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	41	0
Sur opérations en capital	0	180 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 159	779 000
Total VII	11 200	959 000
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	74 736	2 373
Sur opérations en capital	0	250 000
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 859	11 159
Total VIII	82 595	263 532
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-71 395	695 468
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-619 068	-258 068
Total des produits (I+III+V+VII)	6 198 158	5 322 605
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 755 462	5 556 995
Bénéfice ou perte	442 696	-234 390

C – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30/06/2010

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Sauf avis contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

1.1 Evénements principaux de l'exercice.

L'exercice voit le début de l'activité de la filiale « The Socks Legende » créée spécifiquement lors de l'exercice précédent pour l'exploitation de la licence chaussettes « DIM » concédée au Groupe Kindy et dont les premières facturations ont débuté au 01 juillet 2009.

Une nouvelle filiale « Euro China Socks France » a été également créée pour l'exploitation de gammes « premier prix » et MDD auprès des G.S.S.

Les activités Mariner Italie, Société Commerciale de la Maille et Contim arrêtées au cours de l'exercice précédent, sont en cours de liquidation au 30 juin 2010. Ces liquidations seront finalisées au cours du 1^{er} trimestre 2010/2011. Il en est de même de la société Mariner dont les éléments bilantiels subsistants feront l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société mère Kindy S.A.

La société GBB Tunisie, filiale de GBB, a été liquidée au cours de l'exercice.

La société Kindy SA a consenti, le 30 mars 2010, un abandon de créance de 765 K€ au profit de sa filiale B.S.S. avec clause de retour à meilleure fortune.

La société Kindy SA a consenti, le 25 juin 2010, un abandon de créance de 608 K€ au profit de sa filiale Mariner.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le financement du groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédits renouvelables trimestriellement. Compte tenu des résultats dégagés par le groupe Kindy au 30 juin 2010, il n'existe pas a priori de risque de non renouvellement de ces lignes et de ces autorisations.

Continuité de l'exploitation

Le financement du groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédits renouvelables trimestriellement. Compte tenu des résultats dégagés par le groupe Kindy au 30 juin 2010 et de l'évolution constatée de l'endettement dans les comptes au 30 juin 2010, le groupe a considéré qu'il n'existe plus de risque de non renouvellement de ces lignes et de ces autorisations. Compte tenu de ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1. Tableau des immobilisations

	Valeurs brute au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Valeurs brute au 30/06/2010
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stern	24			24
Immobilisation corporelles	72	-	-	72
Installations tech, matériel et	31			31
Matériel de bureau et informatique	41			41
Immobilisations financières	43 947	136	-	44 083
Participations	43 787			43 787
Autres immobilisations financières	160	136		296
TOTAL IMMOBILISATIONS	44 043	136	-	44 179

2.2. Tableau des amortissements sur actifs immobilisés.

	Montant des amortissements au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements au 30/06/2010
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	69	2	-	71
Agencements	30	1		31
Matériel de bureau et informatique	39	1		40
TOTAL AMORTISSEMENTS	69	2	-	71

2.3. Tableau des provisions sur actifs immobilisés

	Montant des provisions au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Montant des provisions au 30/06/2010
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stern	24			24
Immobilisation financières	24 572	2 890	52	27 410
Titres Kindy Bloquert	9 920	2 850		12 770
Titres Mariner	13 697			13 697
Titres BSS	40		40	-
Titres Kindy Asia				-
Titres GBB	785	40		825
Actions propres	130		12	118
TOTAL PROVISIONS	24 596	2 890	52	27 434

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

2.4 Tableau des autres provisions

	Montant des provisions au 30/06/2009	Augmentation	Diminution	Montant des provisions au 30/06/2010
Provisions pour risques et charges	374	8	185	197
Autres provisions pour risques (1)	268	8	180	96
Provision pour pensions et médailles du travail	106	-	5	101
Dépréciation de l'actif circulant	1 963	-	1 836	127
Comptes clients				-
Comptes courants Groupe (2)	1 963	-	1 836	127
TOTAL PROVISIONS	2 337	8	2 021	324

(1) Du fait de la situation nette négative de la filiale Mariner, une provision pour risque de 88 K€ a été constituée pour la part de l'actif net négatif excédant le compte courant que Kindy détient sur Mariner.

(2) Du fait de l'abandon des comptes courants Mariner, les provisions existantes à l'ouverture de l'exercice ont été reprises (552 K€). Il en est de même pour B.S.S. (1.196 K€) et pour Baby Love (88 K€). Le solde du compte courant déprécié concerne B.S.S. (127 K€)

2.5 Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	A 1 ans au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	69	-	69
Prêts			
Autres immobilisations financières	69		69
Autres créances de l'actif circulant	3 059	342	2 717
Clients et comptes rattachés	261	261	
Créances fiscales et sociales	71	71	
Groupe et associés	2 717		2 717
Débiteurs divers	10	10	
Charges constatées d'avance	22	22	-
TOTAL CREANCES	3 150	364	2 786

2.6 Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 ans au plus	A plus d'un an
DETTES FINANCIERES	772	772	-
Emprunts auprès des ets de crédit	762	762	
Soldes créditeurs de banque	10	10	
AUTRES DETTES	13 034	947	12 087
Dettes fournisseurs	208	208	
Dettes fiscales et sociales	507	507	
Groupe et associés	12 087		12 087
Autres dettes	232	232	
Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL DETTES	13 806	1 719	12 087

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.7.2 Marque

La marque « STEM » (24 K€) est totalement dépréciée du fait de sa non utilisation.

2.8 Immobilisations corporelles

2.8.1 Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.8.2 Amortissements

L'amortissement est calculé sur la durée de consommation des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif. Les durées estimées sont principalement les suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	%	Mode
Matériel de bureau, et informatique	3	50	Dégressif
Mobilier de bureau	10	10	Linéaire
Agencements	10	10	Linéaire

2.8.3 Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou la valeur d'usage) de l'actif est estimée.

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée.

2.9 Immobilisations financières

• **Titres de filiales et participations**

Tableau des filiales et participations :

	Capital	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable		Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice	Dividendes reçus par les sociétés
				des titres Brute	détenus Nette			
Filiales (+50%)								
- KINDY BLOQUERT	5684	10847	99.70	27 883	15 113	24067	48	1983
- MARINER	800	-89	100	13 697	0	614	720	
- BSS	40	105	100	40	40	2676	851	
- KINDY ASIA	1	439	51	1	1	774	10	49
- GBB	2100	1275	100	2100	1275	10690	30	
- THE SOCKS LEGENDE	37	-176	100	37	37	3969	75	
Participation (de 10 à 50%)								
- Socks office	16	49	28,5	30	30	187	18	

• **Evaluation**

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

Concernant les titres KINDY BLOQUERT, la valeur d'utilité a été calculée à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin, corrigé de la valeur de la marque « Kindy » ainsi que des plus values latentes afférentes au patrimoine immobilier.

La valeur de ces marques est rapprochée chaque année

- de la moyenne des 10 derniers exercices d'une redevance théorique correspondant à 10% du chiffre d'affaires réalisé sous les marques KINDY
- de la moyenne des quatre dernières années de charges de publicité.

Concernant les titres Mariner, GBB et BSS, la valeur d'utilité a été calculée à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin.

Compte tenu de ce qui précède, une dépréciation complémentaire de 2.850 K€ (Kindy Bloquert) et 40 K€ (GBB) ont été comptabilisées pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'utilité. La dépréciation sur les titres BSS a, quant à elle, été intégralement reprise (40 K€).

XIII – COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

- **Postes du bilan relatifs aux filiales et participation**

	Montant concernant les entreprises	
	Liées en K€	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	16 496	
Créances clients et comptes rattachés	261	
Autres créances	2 717	
Autres dettes	12 319	
Charges financières (1)	1 419	
Produits financiers	2 042	

(1) dont abandons de compte courant Mariner (608 K€) et BSS (765 K€).

2.10 Créances

2.10.1 Evaluation et dépréciation

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.10.2 Classement par échéances

Cf note 2.5

2.11 Tableau de variation des capitaux propres

	juin-09	+	-	juin-10
Capital	10 424		-5212	5 212
Primes, réserves	5 675		-5675	0
Report à nouveau	-10670	-235	10888	-17
Résultat	-235	442	235	442
Total	5 194	207	236	5 637

2.12 Capital

Le capital est composé de 1 303 000 actions souscrites en totalité. L'assemblée générale du 16/12/2009 a réduit le nominal des actions de 8 euros à 4 euros, ce qui porte le montant du capital social à 5 212 000 euros.

2.13 Actions propres

01/07/2009	Nombre d'actions	Valeur	Provision	Valeur	Cours fin exercice(€)
		Brute		Nette	
Titres Participations	3 661	142	130	12	3,10
Contrat liquidité	27 483	86	0	86	3,10
	31 144	228	130	98	3,10
30/06/2010					
Titres participations	22 607	200	117	83	3,70
Contrat liquidité	6 833	26	1	25	3,70
	29 440	226	118	108	3,70

2.14 Evaluation fiscale dérogatoire

- Résultat courant de l'exercice	+	(104)
- Impôt sur les bénéfices à 33. ^{1/3} % ⁽¹⁾	-	(34)
- Résultat courant après impôt	=	(70)
- Variation des provisions réglementées		
- Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		(70)

(1) *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

2.15 Provisions pour risques et charges

Cf tableau 2.3 et 2.4

- **Evaluation**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

- **Provision indemnités de départ à la retraite et médaille du travail**

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

%	06/2010	06/2009	06/2008
Taux actualisation	3.84	4.66	4.99
Taux croissance salaires	3.47	3.18	1.50

Les calculs prennent comme hypothèse un départ volontaire des salariés à partir de 62 ans, d'où l'application des charges sociales.

2.16 Dettes financières

Classement par échéance

Cf note 2.6

Depuis le 11 avril 2003, le groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros dont 4.9 millions pour la SA KINDY (solde au 30 juin 2010 de 1,1 millions d'euros dont 0.7 millions d'euros pour la SA KINDY), assorti d'une clause d'excess cash flow.

2.17 Autres dettes

Classement par échéance

Cf note 2.6

Les autres dettes sont principalement composées des comptes courant du Groupe.

2.18 Charges à payer

	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs : factures non parvenues	23
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sociales	207
Dettes fiscales	9
Autres dettes	267
TOTAL	507

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique est la suivante :

	France	Export	Total
Biens			0
Services	2054		2 054
Total	2 054	0	2 054

Le chiffre d'affaires de la société correspond aux prestations facturées aux entités du Groupe.

3.2 Résultat Financier

Les produits financiers sont principalement composés :

- dividendes versés par les sociétés Kindy Bloquet et Euro China Socks pour 2.032 K €,
- d'intérêts sur comptes courants 10 K€,
- de gains sur le contrat de liquidité 14 K€,
- de la reprise de provision pour dépréciation des comptes courants Mariner, BSS et Baby Love pour 1.836 K€,
- de la reprise de provision pour risque du comblement passif Mariner pour 169 K€,
- de la reprise de provision pour dépréciation des actions propres pour 12 K€,
- de la reprise de provision pour dépréciation des titres BSS pour 40 K€.

Les charges financières sont principalement composées de :

- la dépréciation des titres de Kindy Bloquet (2.850 K€) et des titres GBB (40 K€),
- d'intérêts sur emprunts (15 K€) et sur comptes courants (45 K€),
- d'abandons des comptes courant Mariner (608 K€), BSS (765 K€) et Baby Love (88 K€)

3.3 Résultat exceptionnel

Pénalités fiscales	- 7
Indemnités exceptionnelles	- 30
Honoraires exceptionnels	- 25
Charges except. de personnel	- 12
Provision pour risque pénalités fiscales	- 8
Reprise provision risque pénalités fiscales	+ 11
Résultat exceptionnel	- 71

3.4 Impôt

3.4.1 Ventilation

Résultat avant impôt	Impôt				Résultat net	
	Théorique	Report déficitaire	Profit intégration fiscale	Dû	Théorique	Comptable
Courant	-105	-330	330	0	-435	-105
Exceptionnel CT	-71	22	-22	619	-49	548
LT						
TOTAL	-176	-308	308	619	-484	443

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature entre résultat courant et résultat exceptionnel.

3.4.2 Intégration fiscale

La société fait partie du groupe intégré dont la société mère est KINDY S.A.

La convention d'intégration fiscale fait application du principe de neutralité fiscale du régime d'intégration.

Le produit net d'impôt de 619 K€ correspond à un produit d'intégration fiscale.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Evènement postérieur à la clôture

Néant.

4.2 Identité de la société mère consolidante

Kindy S.A. est la société mère consolidante du groupe Kindy.

4.3 Rémunération des dirigeants

La société a procédé au titre de l'exercice 2009/2010 à la distribution de jetons de présence pour un montant de 25 K€.

L'ensemble des rémunérations allouées aux membres du directoire est de 416 K€.

4.4 Effectifs

Effectif	30/06/2010	30/06/2009
Cadres	6	7
TOTAL	6	7

XIII –COMPTES SOCIAUX DE KINDY SA

4.5 Engagements hors bilan

En K€	Au 30/06/10
Engagements donnés :	
Dettes garanties par sûretés réelles (1)	776
Nantissement sur la marque KINDY	1 440
Caution personnelle et solidaire « Emprunts The Socks Legende » au profit des banques BSD et le LCL	887
Caution personnelle et solidaire « GBB » en faveur du LCL	500
Caution personnelle simple « Emprunt MT GBB » en faveur du LCL	100
Caution solidaire « ligne de crédit GBB » en faveur du CIC Nord Ouest	750
Caution solidaire « Emprunt Moyen Terme GBB » en faveur du CIC Nord ouest	214
Caution de personne morale « Kindy Bloquert » en faveur de HSBC	1 300
Caution solidaire « Emprunt CT Kindy Bloquert » en faveur du CIC Nord-Ouest	750
Engagements reçus :	
Clause de retour à meilleur Fortune (Business Sport Socks) (2)	1 404
Clause de retour à meilleur fortune (Mariner SASU) (2)	608

(1) Les sûretés réelles correspondent au nantissement de la totalité des titres MARINER

(2) Suite à abandon de créance

Le volume d'heures « droit individuel à la formation » acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élève à 658 heures.

La société n'a pas d'autre engagement hors bilan

XIV

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE KINDY SA
AU 30/06/2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Règles et principes comptables

La note 2.9 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 26 octobre 2010

Bois Guillaume, le 26 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais
Associé

Alexis Levasseur
Associé

XV

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES LORS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 DECEMBRE 2010**

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 401.000 euros part du groupe.

Deuxième résolution - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, des rapports du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 442.696 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 14.860 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 4.953 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 442.696 euros de la manière suivante

- À l'apurement total du report à nouveau déficitaire,
la somme de 17.735,56 euros
- À la réserve légale, 21.248,02 euros
- Et le solde, soit la somme de 403.712,42 euros
Au poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices clos.

Quatrième résolution - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième Résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Joël PETILLON

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Joël PETILLON, Président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 années arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice écoulé :

**XV – TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14/12/2010**

- **Mr Bernard SALTIEL**

Né le 4 octobre 1951 à Lyon (69)

Demeurant 93 rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Monsieur Bernard SALTIEL exerce en outre le mandat suivant :

- Directeur Général de DOBOTEX France (SALONIKAS)

Septième Résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale du 15 décembre 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

**XV – TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14/12/2010**

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1.563.600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire

Huitième résolution – Délégation pour réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 15 décembre 2012, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

XVI

PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations et réserves suivantes :

- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2010 figurant en page 95 de ce présent document, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14.
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2009 figurant en page 94 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14 et des observations sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2008 figurant en page 160 du document de référence 2007/2008 enregistré à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IAS 14 et des observations sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation et sur l'impact de la cession future de l'activité Mariner,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Kindy S.A. au 30 juin 2009 figurant en page 120 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005, contient une observation sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.

Le Président du Directoire,

Joël PETILLON

XVII

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

A - COMMISSAIRES AUX COMPTES

1-1 Commissaires aux comptes titulaires

- Société KPMG SA¹
2, bis rue de Villiers
92300 LEVALLOIS PERRET

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- Cabinet Opus 3.14 Audit & Conseil²
1091 chemin de Clère
76230 BOIS GUILLAUME

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

1-2 Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Gérard Gaultry
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- Monsieur Christophe Hamel
7, rue Jacques Monod – Parc de la Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

¹ Société KPMG représentée par Monsieur Simon Lubais

² Cabinet Opus 3.14 représenté par Monsieur Alexis Levasseur

XVII – CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

B- Honoraires des commissaires aux comptes

	2009/2010				2008/2009			
	KPMG S.A.		Opus 3.14		KPMG S.A.		Opus 3.14	
	Montant en K€	%						
Audit								
Commissariat aux comptes, certification	111	100%	16	100%	136	100%	16	100%
Missions accessoires	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	111	100%	16	100%	136	100%	16	100%

XVIII

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**

1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

- DENOMINATION SOCIALE
KINDY S.A.
- SIEGE SOCIAL
36, rue des bonnetiers – 60220 MOLIENS
- DATE DE CREATION DE LA SOCIETE
10 juin 1992
- FORME JURIDIQUE :
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur et par les statuts.
- DUREE
La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
379 402 191 RCS BEAUVAIS
CODE APE : 741J
ACTIVITE : Prise de participation dans toutes sociétés.
- EVOLUTION DU CAPITAL
1992 : Création de la société au capital de 9.146.941 euros (60.000.000 francs)
1992 : Augmentation de capital de 365.877 euros (2.400.000 francs)
2002 : Augmentation de capital par incorporation de réserves de 471.182 euros
2006 : Augmentation de capital de 312.000 euros
2007 : Augmentation de capital de 128.000 euros
2009 : Réduction de capital de 5.212.000 euros (par réduction de la valeur nominale des actions ramenée de 8 euros à 4 euros)

2-LES STATUTS

A - Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- La propriété d'actions de la société « KINDY BLOQUERT » représentant la majorité du capital et des droits de vote de cette société, ainsi que la gestion des droits de toute nature attachés à ces actions.

XVIII – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'achat, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières émises par la société « KINDY BLOQUERT » et par toute société directement ou indirectement contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 et L233-4 du code de commerce,
- La prise de participations de façon directe ou indirecte, et par quelque moyen que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, françaises ou étrangères,
- Toutes actions de direction, d'animation ou de gestion dans toutes sociétés, entreprises ou opérations civiles ou commerciales, françaises ou étrangères,
- L'exercice de toutes activités se rapportant directement aux sociétés du groupe KINDY.

Elle peut à cet effet, tant en France qu'à l'étranger :

- Réaliser ces opérations soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, au courtage ou à la commission,
- Et d'une façon générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles de faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes morales ou physiques, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

B- Affectation des résultats (article 23 des statuts)

L'exercice social commence le PREMIER JUILLET (1er juillet) et se termine le TRENTE JUIN (30 juin) de chaque année.

A la clôture de chaque exercice, le Directoire établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé, assorti des observations du Conseil de Surveillance.

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé:

- les sommes à porter en réserve par application de la loi ou les statuts et, en particulier, 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;
 - les sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire juge utile d'affecter à toutes les réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.
- Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

C- Assemblée générale (article 22 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès.

Elles représentent l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Elles sont réunies au siège ou en autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance, ou en son absence par le Vice-président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées Générales.

L'Assemblée aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende une option entre le paiement en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la loi.

D- Forme et transmission des actions (article 8 des statuts)

A compter de l'introduction en Bourse et sous condition suspensive de la réalisation de celle-ci, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires.

Elles se transmettent par virement de compte à compte.

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres (SICOVAM) des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, dans le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Chaque actionnaire, venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 3% du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans

un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant comme en diminuant, un nouveau seuil de 3%.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

E- Droits et obligations attachés aux actions (article 9 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'Article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire, en ce cas, leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3-AUTODETENTION ET RACHATS D' ACTIONS

A-Programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 16 décembre 2009

L'assemblée générale du 16 décembre 2009 a autorisé le directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 %

XVIII – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130.300 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action KINDY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale du 16 décembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 563 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

B-Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

L'assemblée générale du 16 décembre 2009 :

1- donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que

la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2 - Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 16 décembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;

3 - Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4-INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/244 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2007/2008 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 108 à 130 et 160 du document de référence 2007/2008 enregistré à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- les comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 64 à 93 et 95 à 96 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe sur l'exercice 2007/2008, présentée page 20 à 24 du document de référence 2007/2008 enregistré à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe sur l'exercice 2008/2009, présentée page 22 à 25 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- les comptes annuels de la Société Kindy pour l'exercice 2007/2008 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 180 à 192 et 194 à 195 du document de référence 2007/2008 enregistré à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- les comptes annuels de la Société Kindy pour l'exercice 2008/2009 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 106 à 119 et 121 à 122 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2007/2008, figurant en pages 165 à 166 du document de référence 2007/2008 enregistré à l'AMF le 05 juin 2009 sous le numéro R09-054,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2008/2009, figurant en pages 98 à 100 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005.

5- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers de KINDY S.A. pour les trois derniers

XVIII – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 36, rue des bonnetiers, 60220 MOLIENS. (N° Téléphone 03 44 46 46 46)

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site Internet www.kindy.fr

XIX

**TABLEAU
DE
CONCORDANCE**

XIX – TABLEAU DE CONCORDANCE

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport Kindy Titre ou emplacement correspondant	Page
1 Personnes responsables	16 - Personnes responsables	129
2 Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	17 - Commissaires aux comptes	130
2.2 Démission des contrôleurs légaux	Non applicable	-
3 Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	1-3 L'état du résultat consolidé	6
Informations financières sélectionnées pour des périodes	1-2 L'état de situation financière consolidé	5
3.2 intermédiaires	Non applicable	-
4 Facteurs de risque	2-10 Facteurs de risques	17
5 Information sur Kindy		
5.1 Histoire et évolution de la société	2-2 L'historique de la société	13
5.2 Investissements	2-13-2 Les investissements	27
6 Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	2-3 Commentaires sur les activités du groupe	14
6.2 Principaux marchés	2-3 Commentaires sur les activités du groupe	14
6.3 Evénements exceptionnels	2-4 Faits marquants pour le groupe	15
7 Organigramme		
7.1 Description du groupe	2-1 Périmètre du groupe consolidé	11
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	2-1 Périmètre du groupe consolidé 6-2 Propriétés immobilières, usines & équipements	11
8 Propriétés immobilières, usines et équipements		54
9 Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	2-13-2 L'état de situation financière consolidée	25
9.2 Résultat d'exploitation	2-13-1 L'état du compte de résultat consolidé	23
10 Trésorerie et capitaux	2-13-2 L'état de situation financière consolidée	25
11 Recherche et développement, brevets et licences	2-16 Activités en matière de recherche et développement	27
12 Information sur les tendances	2-14 Avenir du groupe	27
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	Non applicable	-
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance	4-1 Les mandataires de la société Kindy SA	38
15 Rémunérations et avantages	4-2 La rémunération des mandataires	39
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	7-1 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil de surveillance	56
17 Salariés		
17.1 Nombre de salariés	5-1 Politique de recrutement	45
17.2 Participation et stock-options	Non applicable	-
17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	3-5 Etat de la participation des salariés	35
18 Principaux actionnaires	3-1 L'actionnariat	34
19 Opérations avec les apparentés	8-8-3 Transactions avec les parties liées	93
20 Informations financières		
20.1 Informations financières historiques	8- Comptes consolidés	63
20.2 Informations financières pro forma	Non applicable	-
20.3 Etats financiers	8- Comptes consolidés	63
20.4 Vérification des informations financières historiques	9- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
20.5 Dates des dernières informations financières	Non applicable	-
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	-
20.7 Politique de distribution des dividendes	2-17-5 Politique de distribution de dividendes	30
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2-11-3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	22
20.9 Changements significatifs de la situation financière	2-15 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	27

XIX – TABLEAU DE CONCORDANCE

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport Kindy Titre ou emplacement correspondant	Page
21 Informations complémentaires		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions : autorisées, émises et totalement libérées, émises et non totalement libérées, val nominale, rapprochement actions en circulation ouverture-clôture	3 L'actionnariat	33
21.1.2 Nature et nombre actions non représentatives du capital.	Non applicable	
21.1.3 nombre, valeur comptable, actions détenues par l'émetteur.	3-1 L'actionnariat	34
21.1.4 Valeurs Mobilières convertibles, échangeables, assorties de BSA, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	Non applicable	
21.1.5 [capital autorisé non émis = Délégations conférées au Directoire]	2-17-9 - Tableau des délégations votées à l'assemblée générale du 16 décembre 2009	31
21.1.6 Description options et accords conditionnels et inconditionnels sur le capital des filiales.	Non applicable	
21.1.7 Historique du capital social.	18-1 Informations sur l'émetteur	133
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur et description dans les statuts	18-2 Les statuts	133
21.2.2 Résumé de toute disposition relative aux membres des organes (charte, règlement intérieur...)	Non applicable	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions / chaque catégorie d'actions	18-2-E Droits et obligations attachés aux actions	136
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires;	Non applicable	
21.2.5 Modalités de convocation AGO et AGE	18-2-C Assemblées générales	135
21.2.6 Description de toute disposition pouvant retarder, différer, ou empêcher un changement de contrôle.	Non applicable	
21.2.7 Seuils à déclarer, au titre de toute disposition.	18-2-D Forme et transmissions des actions	135
21.2.8 Conditions de modification du capital (au-delà des dispositions réglementaires)	18-3 Autodétention et rachat d'actions	136
22 Contrats importants	2-4 Faits marquants de l'exercice	15
23 Informations provenant de tiers	Non applicable	-
24 Documents accessibles au public	18-5 Documents accessibles au public	138
25 Informations sur les participations	8-5 Périmètre de consolidation	78